



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 16 octobre 2024**  
**à 18h 00 en salle du conseil**

Ordre du jour

<b>Compte rendu de la séance du 26 septembre 2024 .....</b>	<b>3</b>
<b>Décisions .....</b>	<b>5</b>
<b>DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES.....</b>	<b>6</b>
<b>1 – Rapport d’orientations budgétaires 2025 .....</b>	<b>6</b>
<b>JEUNESSE .....</b>	<b>18</b>
<b>1 – Renouveau de la labellisation du Point Information Jeunesse.....</b>	<b>18</b>
<b>EDUCATION .....</b>	<b>20</b>
<b>1 – Renouveau de la convention de partenariat à conclure avec l'institution Jeanne d'Arc.....</b>	<b>20</b>
<b>2 – Dissolution et liquidation de la société publique locale « La cuisine près de chez nous ».....</b>	<b>22</b>
<b>SENIORS.....</b>	<b>25</b>
<b>1 – Tarifs applicables aux activités du bien vieillir pour 2025.....</b>	<b>25</b>
<b>SPORT.....</b>	<b>28</b>
<b>1 – Subvention de fonctionnement aux associations sportives au titre du contrat départemental ...</b>	<b>28</b>
<b>AMENAGEMENT URBAIN.....</b>	<b>29</b>
<b>1 – Acquisition d'une emprise foncière d'une superficie de 189 m<sup>2</sup> au 28 rue Gabriel Péri à Montrouge .....</b>	<b>29</b>
<b>ESPACES PUBLICS ET MOBILITES.....</b>	<b>30</b>
<b>1 – Convention à conclure avec la Ville de Paris pour la prise en charge financière et la réalisation de travaux par la ville de Montrouge relatifs à la modification de signalisation lumineuse tricolore pour un aménagement piéton sis avenue Henri Ginoux .....</b>	<b>30</b>
<b>2 – Avis sur le projet de plan des mobilités en Ile-de-France arrêté par le Conseil régional.....</b>	<b>30</b>
<b>COMMANDE PUBLIQUE .....</b>	<b>37</b>
<b>1 – Accord sur le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation d'un établissement d'accueil du jeune enfant sis 106, avenue Aristide Briand .....</b>	<b>37</b>

<b>INTERCOMMUNALITE.....</b>	<b>40</b>
<b>I – SIFUREP- Retrait de la commune de Carrières-sur-Seine .....</b>	<b>40</b>
<b>RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>41</b>
<b>I – Revalorisation du taux de vacation de la sage-femme .....</b>	<b>41</b>
<b>2 – Création d'emplois et mise à jour du tableau des effectifs .....</b>	<b>43</b>
<b>3 – Extension du recours à l'apprentissage.....</b>	<b>44</b>
<b>4 – Convention relative au paiement des honoraires des médecins agréés sollicités par le secrétariat du Conseil médical interdépartemental placé auprès du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne .....</b>	<b>45</b>
<b>QUESTIONS DIVERSES.....</b>	<b>46</b>

Publié conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal convoqué le 8 octobre 2024 suivant les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **M. Etienne LENGEREAU**, Maire.

**Présents (33)** : M. Etienne LENGEREAU, Mme Claude FAVRA, M. Thierry VIROL, Mme Marie COLAVITA, M. Patrice CARRE, Mme Charlotte BAELDE, Mme Gwenola RABIER, M. Jean-Yves VERZEELE, Mme Colette AUBRY, M. Paul-André MOULY, Mme Stéphanie BUJON, M. Jean-Pierre DAVIAUD, Mme Marie-Sophie LESUEUR, M. Karim TAKI, Mme Carmelina de PABLO, Mme Liliane GRAÏNE, Mme Elisabeth ROSSIGNOL , M. Eric CASTIGNOLI, Mme Isabelle LEMEE, M. Patrick XAVIER, M. Jacques MELEDJE, M. Thomas BRIET, Mme Yén-Lan NGUYEN, M. Matthieu DEVRIENDT, M. Maxime VETILLARD, M. Charles SELVACOUMAR, M. Antoine BOUCHEZ, M. Goulwen LE GALL, Mme Flora CLAQUIN, M. Cyril PASTEAU, M. Laurent BARCESSAT , Mme Gisela GOMEZ-BOSSIERE, Mme Annabelle HUET.

**Donnant pouvoir (9)** :

M. Sébastien GUERIN à Mme Charlotte BAELDE  
M. Pascal HUREAU à Mme Marie-Sophie LESUEUR  
Mme Amina SAMBOU-HONORE à Mme Claude FAVRA  
M. Christophe CARLI-SASSOE à Mme Gisela GOMEZ-BOSSIERE  
Mme Isabelle PAILLARD à Mme Elisabeth ROSSIGNOL  
Mme Françoise DECORDE à M. Patrice CARRE  
Mme Patricia BADIAS à Mme Marie COLAVITA  
M. Joaquim TIMOTEO à Mme Flora CLAQUIN  
Mme CROCHAT à M. LE GALL

**Absents (3)** : Mme Laurianne ROSSI, , Mme MEADEL, M. Vincent ISRAEL.

Assistaient également :

**Fonctionnaires** : M. KUPECEK, M. PIOT, Mme LAIDI BOUIMA, M. RENAULT, M. LOUISY, M. CHARTIER, Mme PASCAREL, M. DEDOH, Mme HENRI.

**Cabinet du Maire** : M. MAGRO, M. DEMARET, Mme BUCK.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Charlotte BAELDE** est nommée secrétaire de séance.

*(La séance du Conseil municipal, présidée par M. le Maire Étienne LENGEREAU, est ouverte à 18 h 12.)*

**M. le Maire.-** Je vous propose d'ouvrir la séance et de commencer par l'appel nominal.

*(Il est procédé à l'appel nominal.)*

**M. le Maire.-** Nous sommes 25 présents et 11 représentés, le quorum est donc atteint. Nous pouvons valablement délibérer.

Nous devons désigner un secrétaire de séance.

*(Mme BAELDE est désignée secrétaire de séance.)*

### Compte rendu de la séance du 26 septembre 2024

**M. le Maire.-** Je vous propose d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

L'avez-vous lu ?

**M. PASTEAU.-** Monsieur le Maire, je reviens, à propos de ce compte rendu, dans l'intérêt des débats à venir, sur la réponse que vous avez faite en fin de Conseil en septembre, à une interpellation d'Antoine BOUCHEZ concernant les travaux en cours sur le square Schuman. Je cite une phrase du compte rendu : « C'est fort de café d'entendre des écologistes, ou ceux qui se prétendent comme tels, être contre l'aménagement d'un parc ». Cette phrase me semble résumer votre propos, nous accusant de ne pas nous soucier de l'environnement ou de la qualité de vie parce que nous n'approuvons pas aveuglément votre projet pour ce parc.

Je vous le dis sans animosité, ce type de déclaration caricaturale n'élève pas le débat. Si nous partageons des objectifs sur l'environnement et la qualité de vie, nous espérons des arguments plus constructifs répondant au fond des critiques et permettant de comprendre pourquoi nous ne faisons pas les mêmes arbitrages.

Pour conclure, les échanges au Conseil municipal sont de qualité variable. Nous avons toutes et tous vocation à faire de notre mieux et à nous améliorer, mais vous avez dans cette situation une responsabilité particulière en tant que président de l'assemblée.

**M. le Maire.-** Y a-t-il d'autres remarques ?

**M. BOUCHEZ.-** Je demande toujours que soient mis en annexe les slides présentés. Je maintiens. Pour moi, cela fait partie du compte rendu, d'autant plus que vous en parlez sur Youtube.

Deuxième remarque, en page 15, il y a une intervention où j'ai été coupé, vous m'avez coupé le micro. J'aimerais que cela soit clairement mentionné, parce que mon intervention n'est pas complète. Effectivement, à la fin de mon intervention, je veux que l'on mette : « coupure du micro par M. le Maire ».

Je vous remercie.

**M. le Maire.-** Y a-t-il d'autres remarques ? Non.

En effet, j'ai coupé le micro, mais vous aviez largement dépassé votre temps d'intervention. C'est la raison pour laquelle je l'ai fait.

Monsieur PASTEAU, je vais vous répondre sur ce point : en effet, M. BOUCHEZ nous avait interpellés sur le sujet du square Schuman. C'est un projet que nous portons. Nous sommes une des rares villes en Ile-de-France et peut-être en France à procéder à l'acquisition de foncier bâti pour le

démolir et agrandir nos parcs. Le projet du square Schuman s'inscrit dans cette volonté d'avoir plus de végétalisation à Montrouge, plus d'espaces publics. Les élus qui sont ici, de la majorité, mais aussi toutes les équipes qui travaillent à ce projet, tentent de le faire de la meilleure manière possible pour préserver la biodiversité et l'intérêt des Montrougiennes et des Montrougiens.

Nous sommes assez surpris de voir les associations que vous défendez, qui se prétendent écologiques, s'opposer à plus d'espaces verts dans la ville. C'est quelque chose que nous avons du mal à comprendre.

Or ces mêmes associations nous ont intenté un procès, puisqu'elles sont allées devant le tribunal administratif. M. BOUCHEZ s'était interrogé pour savoir où en était la procédure, nous allons donc lui répondre. Nous sommes allés devant le tribunal, à l'invitation de ces associations qui se prétendent défenseuses de l'environnement, pour bloquer et stopper ce projet. Il se trouve que le tribunal nous a donné raison, à la fois sur les deux documents attaqués, le permis d'aménager d'un côté, et le permis de construire de l'autre, s'agissant du restaurant.

Évidemment, tout cela est très positif et démontre que non seulement le projet est de qualité, mais que la manière dont il est conduit respecte l'ensemble des règles d'urbanisme et d'aménagement.

Monsieur PASTEAU, vous êtes sensible à l'environnement, vous devriez, comme nous, vous mobiliser pour qu'il y ait plus d'espaces verts à Montrouge et considérer que ce projet va dans la bonne direction. C'est l'effort que nous faisons les uns et les autres.

Il n'y a pas davantage de polémique à avoir, mais cet épisode, notamment judiciaire, nous conforte dans ce beau projet qui, certes, a un coût, mais les espaces verts n'ont pas de prix à Montrouge.

**M. BARCESSAT.** - J'en profite pour expliquer pourquoi le groupe Montrouge en Commun n'était pas présent à cette séance. D'abord, je voudrais excuser le groupe auprès des services de la mairie pour notre absence, au vu du travail fourni, et apporter l'explication suivante : ce n'est pas possible de recevoir les documents la veille pour le lendemain. Quand des documents font 244 pages ou 400 pages, ce n'est pas possible de les lire, d'en prendre connaissance et de pouvoir venir en discuter avec vous. C'est un peu l'objet d'un Conseil municipal : avoir une pluralité d'avis, une confrontation. Je ne suis pas sûr que cela favorise cela.

Nous avons délibérément choisi de ne pas venir à cette séance – je voudrais que cela soit noté - pour signifier notre désaccord sur ces méthodes, et vous dire que vous ne devez pas avoir peur du débat. Il est riche, souvent, il apporte des choses nouvelles. N'hésitez pas à le provoquer, vous verrez.

**M. le Maire.** - Vous savez que chaque Conseil municipal est précédé d'une AP3C, l'assemblée permanente des trois commissions, à laquelle vous êtes invités, au cours de laquelle on présente l'ensemble des dossiers du Conseil. Évidemment, les équipes qui sont derrière moi font tous leurs efforts pour respecter les délais. Je crois que globalement, nous y arrivons, même si les calendriers étant serrés et tendus, il y a parfois quelques entorses. Vous avez plusieurs occasions de découvrir et de partager les dossiers. Et on vous apporte toujours des réponses.

Ne pas venir à des séances n'est pas la bonne formule. Le mieux est d'être autour de la table, d'autant que notre porte est évidemment toujours ouverte.

Tout cela étant dit, nous passons au vote.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

**Adopté à la majorité**

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN
Contre	Montrouge en commun	L. BARCESSAT
Contre	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

## Décisions

**M. le Maire.-** Nous passons aux décisions.

Y a-t-il des questions ?

**Mme HUET.-** Sur la 2024-156, qui est une demande de subvention auprès de la métropole du Grand Paris pour la coordination, l'animation, le soutien et l'accompagnement à la préservation des tissus artisanaux et commerciaux, vous nous avez indiqué que le montant de cette subvention demandée est de 24 000 € et qu'il s'agit d'une aide octroyée aux commerçants que la Ville distribuera. Selon quels critères ? Rien n'est dit dans cette décision, et il y a très peu de transparence en matière de politique commerciale dans cette ville. Comment comptez-vous redistribuer cette subvention qui a été demandée ?

**M. CARRÉ.-** Cela fait suite à un rapport établi par le manager du commerce, qui a été adressé à la métropole du Grand Paris en expliquant toutes les actions que l'on menait dans la ville, en particulier en termes d'aide aux commerces pour les vitrines, pour les terrasses, suite à l'esthétique que nous avons mise en place avec sérieux, notamment au niveau des préemptions que nous opérons de façon à garder la mainmise sur nos commerces et sur tous les commerces de proximité.

**M. le Maire.-** Je crois que nous sommes parfaitement transparents sur l'ensemble des aides apportées aux commerçants. Vous le voyez dans les décisions à chaque fois. Nous avons mis en place cette fameuse charte pour l'embellissement des commerces, notamment des devantures des commerces avec un fonds dédié qui permet aux commerçants d'améliorer leur devanture, leur terrasse, etc. Cette subvention, si on l'obtient, dans le cadre du programme Centres-Villes Vivants de la métropole, viendra abonder ce fonds et nous permettra d'accompagner le développement de nos commerçants. Nous sommes transparents, actifs, proactifs, et Montrouge est aujourd'hui citée en exemple par de nombreuses villes en France en matière d'animation du commerce en centre-ville.

*Arrivée de Mme RABIER, de Mme AUBRY qui avait donné pouvoir à M. LENGEREAU, de M. VETILLARD qui avait donné pouvoir à M. VERZEELE, de Mme CLAQUIN qui avait le pouvoir de M. TIMOTEO ;*

## DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

### 1 – Rapport d'orientations budgétaires 2025

Rapporteur : M. le MAIRE

**M. le Maire.-** Vous le savez, les médias en font état presque tous les jours maintenant, la situation de notre pays est très préoccupante d'un point de vue budgétaire. Nous savons maintenant que le déficit de l'État en 2024 devrait atteindre un peu plus de 6 %. Une pression très forte est exercée sur notre Gouvernement de la part de Bruxelles, qui a placé la France sous une procédure de déficit excessif, d'une part. D'autre part, il y a une pression des marchés, puisque les taux augmentent et que la France emprunte aujourd'hui à des taux équivalents à ceux de la Grèce, de l'Italie et de l'Espagne.

La situation de notre pays d'un point de vue budgétaire est compliquée. Le Gouvernement nous a annoncé, notamment le Premier ministre, dans sa déclaration de politique générale, qu'il fallait trouver 60 Md€ d'économies ou de nouvelles taxes et impôts pour réduire cette pression budgétaire.

Tout cela aura un impact sur les collectivités locales. L'objectif annoncé par l'État – cela va faire l'objet d'un débat parlementaire – est de 40 milliards de réduction de la dépense publique et 20 milliards d'impôts et de taxes nouvelles. L'impact, à ce stade, pour les collectivités locales est chiffré à 5 Md€. Il faut avoir cela en tête au moment où nous débattons de notre propre budget.

Le budget de l'État a été présenté le 10 octobre et les débats parlementaires commenceront le 21 octobre. À tout moment, le Gouvernement pourra se saisir du 49-3 pour faire adopter le budget.

C'est le contexte. Il est préoccupant, puisque nous savons qu'à un moment ou à un autre, et sans doute de façon assez sévère, nous devons contribuer à l'effort de rétablissement des comptes publics.

Pour préparer notre débat d'orientations budgétaires, nous avons pris l'hypothèse, donnée par le Gouvernement, d'une croissance prévisionnelle de 1,1 % et d'une inflation de 2 %.

Nous avons préparé ce débat et ce rapport avec deux grandes parties. La première, ce sont les orientations politiques, les politiques publiques que nous souhaitons continuer à mener en 2025 pour offrir aux Montrougiens des services, des équipements et des aménagements.

La deuxième partie, ce sont les orientations budgétaires qui en sont la traduction, bien évidemment.

#### I. Orientations politiques.

1. Nous souhaitons continuer d'aider les enfants montrougiens à bien grandir, nos jeunes à s'épanouir et nos séniors à bien vieillir.

C'est dans cette première partie qu'on trouve une part essentielle de notre budget, puisque le premier budget est l'éducation, et le deuxième, la petite enfance.

Favoriser le bien-être des enfants dans nos structures : en 2025, nous créerons la maison de la parentalité. Nous continuerons de construire et d'aménager des écoles de qualité. Nous lutterons contre le « trop d'écrans » pour nos enfants.

Pour le bien vieillir, nous inaugurerons en 2025 la maison des séniors, qui sera achevée. Nous amplifierons aussi la politique du bien manger, avec en particulier le prochain festival Inspirations végétales, consacré au bien manger.

2. Deuxième objectif, la solidarité : être attentif à tous et trouver des solutions pour chacun.

C'est, à travers nos structures que sont le centre municipal de santé, le CCAS, ainsi que par toute notre politique tarifaire, faire en sorte d'aider nos concitoyens démunis et dans la difficulté.

Permettre à chacun de se soigner, avec notre centre de santé.

Nous allons créer en 2025 le premier comité local du handicap.

Nous poursuivrons et amplifierons la politique de lutte contre les violences intra-familiales, un fléau qui se répand.

Nous mettrons en œuvre les objectifs du contrat de mixité sociale en matière de logement, que nous avons approuvé dans cette enceinte.

3. Troisième objectif, nous permettrons à chacun de s'enrichir par le sport et la culture.

Là aussi, beaucoup de choses ont été faites, nous continuerons, pour permettre à chacun de se cultiver, de tisser des liens et de partager, etc.

Une nouvelle saison culturelle sera présentée en 2025.

L'art contemporain, avec le 68<sup>e</sup> salon, continuera d'être notre fer de lance. Nous soutiendrons les artistes locaux, comme nous le faisons déjà, et nous organiserons des manifestations et des grandes fêtes populaires, notamment les Soleillades et d'autres.

Nous encouragerons la pratique sportive à tous les âges, à travers tous nos équipements dont beaucoup ont été rénovés.

Nous continuerons de soutenir les associations de Montrouge.

4. Quatrième objectif politique publique : poursuivre l'implication citoyenne et les échanges.

Nous avons, depuis le début du mandat, une forte action en matière de démocratie participative. Nous continuerons de placer le citoyen au cœur de nos décisions, notamment les jeunes, avec le Conseil municipal des jeunes.

Nous aurons une nouvelle édition du budget participatif en 2025.

Nous continuerons évidemment nos actions en matière de devoir de mémoire avec les associations d'anciens combattants.

Nous accélérerons et accentuerons la réduction de la fracture numérique pour rendre ces objets accessibles à chacun.

5. Cinquième objectif : préserver la sécurité et la tranquillité publique.

À travers le CLSPDR, nous rendons compte de tout ce que nous faisons en matière de prévention, avec tous les acteurs de la ville et tous ceux qui sont concernés par la sécurité et la tranquillité publique.

Nous continuerons à déployer notre vidéoprotection. Nous aurons, à la fin du mandat, 150 caméras installées dans la ville. En 2025, nous lancerons un plan de lutte contre les incivilités.

6. Sixième objectif : embellir et dynamiser les espaces publics, favoriser les mobilités douces et penser la ville de demain.

Nous avons fait beaucoup de choses dans ces domaines, mais nous allons évidemment achever les projets qui sont en cours. Nous réaménagerons plusieurs rues, rénoverons les rues Corneille, Frères Henry, Maurice Arnoux, passage Raymond et tout le secteur Pelletan Bert Verdier. Tout cela a fait l'objet de consultations, présentations et de réunions publiques.

Nous allons anticiper les grandes mutations à venir pour la décennie qui vient : le nouveau quartier de la gare Châtillon-Montrouge, pour lequel nous venons d'achever une grande consultation auprès de tous les Montrougiens ; le secteur Marne Brossolette, qui a fait aussi l'objet d'une consultation ; le projet du campus de la faculté dentaire, qui va évoluer, puisque les dentistes nous quitteront à la fin de la décennie ; le projet des halles de Montrouge, qui sera lui aussi réalisé et qui avance.

7. Septième objectif : accélérer la transition écologique et énergétique.

Nous allons continuer de végétaliser la ville et de rafraîchir nos espaces publics pour anticiper les effets du réchauffement climatique. Nous réaliserons évidemment le parc Schuman et démolirons au début de l'année prochaine les deux immeubles situés 47 49 République. En 2025, nous réaliserons également le nouveau parc du 127 République, dont les Montrougiens choisiront le nom, puisqu'une consultation a été lancée. Nous continuerons de planter des arbres. Nous réaliserons un nouvel espace vert à l'angle de Verdier et de Paul Bert, dans le cadre du projet Marne-Brossolette.

Nous continuerons également de favoriser la transition énergétique. En 2025, sera mis en œuvre le schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL), puisque l'opérateur sera choisi. Le système de management de l'énergie, lui aussi, continuera de se déployer. Nous en avons fait un très beau papier dans le dernier *Montrouge Mag*. La géothermie avancera elle aussi en 2025, ainsi que notre programme de solarisation de notre toiture, notamment avec la métropole du Grand Paris.

8. Huitième objectif : favoriser l'attractivité commerciale et l'artisanat et continuer d'accueillir les entreprises.

Nous allons déployer des commerces dans les pôles secondaires, nous avons déjà commencé. Certains se sont déjà implantés avenue Verdier. Rue Théophile Gautier, de nouveaux commerces s'installent aussi.

Nous allons lancer le projet du Carré des créateurs. Ce nouvel espace sera attenant au parc du 127 République et sera réalisé avec VSGP pour accueillir des artisans d'art.

Nous continuerons d'entretenir des relations étroites avec les entreprises locales pour favoriser l'emploi avec VSGP.

9. Neuvième objectif, nous favoriserons la qualité, l'esthétique urbaine et préserverons le patrimoine montrougien, c'est aussi très important.

C'est tout le volet bâtiminaire, où nous faisons beaucoup d'efforts. Il y a tout ce qui concerne l'éducation et la petite-enfance. L'Escale enchantée est le nouveau nom de la future crèche située à Gambetta, le jardin d'enfants, qui sera inauguré à la fin de cette année et dont les portes ouvriront en janvier, avec Mme FAVRA.

Nous allons également rénover le jardin d'enfants des Oliviers, la PMI, tout cela rue Ginoux. Nous allons terminer le projet de Rabelais avec Mme COLAVITA et toute l'équipe, et le centre de loisirs Delerue. C'est un gros chantier qui avance bien.

Nous continuerons également d'embellir la ville, avec la peinture des mats d'éclairage, du mobilier urbain et des signalétiques. Vous avez vu que tout cela se transforme jour après jour. Nous continuerons d'enrichir le patrimoine végétal et nous veillerons à la qualité architecturale et paysagère.

Le PLUi, qui est un document important, devrait être approuvé à la fin de cette année et exécutoire au début de l'année prochaine. Nous présenterons en 2025 notre charte sur la qualité paysagère et architecturale, élaborée avec le CAUE. Nous inviterons tous ceux qui font la ville à faire en sorte de respecter ces règles et ces objectifs partagés.

10. Enfin, nous préserverons la bonne santé financière de notre ville.

Nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale à Montrouge, notamment la taxe foncière, dont vous savez qu'elle est l'une des plus faibles du département des Hauts-de-Seine. Nous continuerons et nous serons même contraints de maîtriser nos dépenses de fonctionnement, cf. le contexte que j'évoquais au début de la présentation de ce rapport.

Nous poursuivrons nos efforts pour améliorer notre cadre de vie, valoriser notre patrimoine et adapter nos équipements. Nous maîtriserons notre recours à l'emprunt afin qu'il soit soutenable. Nous continuerons à rechercher des subventions et des partenariats pour financer tous ces projets. D'ores et déjà, vous le savez, la plupart de nos grands projets sont financés à plus de 50 % avec nos partenaires publics que sont le Département, VSGP, la métropole, la Région et l'État.

## II. Orientations budgétaires.

Tous ces objectifs ont une traduction, avec les deux volets classiques : le fonctionnement, d'abord, et l'investissement, ensuite.

En matière de fonctionnement, ce que nous vous présentons aujourd'hui ne sera pas exactement ce dont nous débattons en décembre. Voici ce que nous projetons avant de connaître le résultat du débat parlementaire, et donc, du vote du budget de l'État, qui aura une incidence sur notre budget.

Nous prévoyons des recettes de fonctionnement à hauteur de 96 M€ en 2025.

a) La fiscalité représente 70 M€, dont 30,3 millions pour le foncier bâti – c'est notre principale recette de fonctionnement fiscal –, 13,3 M€ de taxe d'habitation dont 11,5 millions sont constitués de compensation, puisque vous savez que la TH n'est plus un impôt perçu, mais presque une dotation, maintenant. La différence est la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

L'attribution de compensation de 21,1 M€ nous est versée par la métropole du Grand Paris en compensation de la suppression il y a plusieurs années de la taxe professionnelle. Les droits de mutation, 3,5 millions, diminuent, puisque toutes les collectivités, notamment les départements, subissent une crise immobilière sévère.

b) Deuxième recette de fonctionnement, les recettes issues des services. C'est le paiement des services de la Ville par les usagers, pour 15,5 M€.

c) Troisième recette, les dotations et subventions, à hauteur de 10,5 M€.

Vous avez ensuite un graphique qui vous montre le taux de foncier bâti. C'est notre principale recette. C'est presque la moitié de nos recettes fiscales. Montrouge est la commune du territoire VSGP qui a le taux le plus faible, presque 20 %, la moyenne étant à presque 30 %. Certaines communes sont bien au-delà des 30 %. Nous avons le taux le plus faible de VSGP et l'un des plus faibles des Hauts-de-Seine, ce qui correspond à l'engagement que nous avons pris de préserver le pouvoir d'achat des Montrougiens, et c'est une bonne chose.

En matière de dépenses de fonctionnement, nous anticipons des dépenses à hauteur de 89 M€, à ce stade et avant le débat parlementaire sur le budget de l'État.

a) Les dépenses de gestion sont à hauteur de 17,8 M€.

b) Les dépenses de personnel à hauteur de 50,9 M€.

c) Les atténuations de produits, de 11,1 M€. C'est la péréquation.

d) Autres charges de gestion, 7,6 M€.

Frais financiers et charges exceptionnelles, 1,7 M€.

Sur les atténuations de produits, il y a une importante évolution pour nous. Le FPIC – fonds de péréquation inter collectivités, donc national –, permet de corriger les écarts de richesse entre les collectivités. Montrouge est considérée comme une ville plutôt riche, et donc, contribue pour équilibrer le budget des communes qui le sont moins. Il y a une évolution sur la répartition du FPIC à la suite d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC). La nouvelle règle de répartition du FPIC nous avantage cette année. L'an passé, nous contribuions à hauteur de 2,204 M€. Normalement, cette année, nous devrions contribuer à hauteur de 1,2 M€. Nous gagnons environ 1 M€ sur le FPIC, ce qui est une bonne nouvelle. Cette nouvelle répartition aura un impact sur nos voisins, puisqu'elle se passe à l'échelle du territoire. Pour Montrouge, cette évolution est plutôt positive.

La synthèse du fonctionnement est la suivante : à gauche, la colonne des recettes, dont les impôts pour 70 M€, les concours de l'État, pour 10,5 M€, les autres recettes, pour 15 M€, soit 96. En face, les dépenses de personnel, les dépenses d'intervention et les autres dépenses. Nous dégageons une épargne brute, une fois que nous avons payé les intérêts d'emprunt, de 6,9 M€.

C'est cette épargne brute qui nous permet de dégager un léger autofinancement une fois que nous aurons payé le capital de la dette.

En investissement, nous prévoyons des dépenses à hauteur de 25 M€ pour l'année 2025, réparties en deux parts.

a) D'abord, les dépenses liées à l'aménagement des espaces publics et du cadre de vie, pour 12,8 M€ :

✓ L'extension et l'embellissement du parc Schuman représentent 7,8 M€. Cela comprend une partie de l'AP/CP (la programmation pluriannuelle des travaux) et l'acquisition. Il y a 3,6 M€ pour le foncier, et le reste, ce sont des travaux, puisque le gros des travaux sera fait en 2025.

✓ Ensuite, la modernisation de l'éclairage public et les équipements de voirie – nous allons faire un gros effort, avec notamment le schéma d'aménagement lumière –, pour 2,2 M€. Nous allons rénover tous les mâts de la ville et passer toute la ville en leds.

✓ Troisième projet qui se termine, Péri-Ginoux-Gautier, pour un peu moins de 1 M€. C'est donc la fin du chantier. Les arbres seront plantés à la fin de cette année. Nous l'inaugurerons au premier semestre 2025.

✓ Enfin, un fonds de concours pour les logements sociaux, 500 000 €, pour financer des programmes de construction de logements sociaux à Montrouge, ce qui nous évite de payer la pénalité liée à la carence. Nous allons en sortir, parce que nous avons signé ce très beau contrat de mixité sociale.

b) Deuxième volet des dépenses, toutes celles relatives à l'entretien et à la rénovation de nos bâtiments. C'est l'autre moitié, pour 12,2 M€.

✓ Nous prévoyons de terminer le projet Rabelais et le centre Delerue, 2,6 M€. C'est la fin du chantier qui était d'un peu plus de 8 M€.

✓ Nous terminons aussi le projet de la maison des seniors, qui avance bien, qui devrait être inaugurée aussi en début d'année prochaine, pour 150 000 €.

✓ La création de la maison de la parentalité, rénovation du jardin d'enfants des Oliviers et la PMI pour 1,5 M€, avenue Ginoux.

✓ Enfin, 1 M€ pour les infrastructures numériques.

En recettes d'investissement, pour financer tout cela :

✓ Des subventions à hauteur de 7,2 M€. Cela confirme ce que je vous disais : pour chacun de ces projets, nous avons obtenu des subventions de nos partenaires publics.

✓ Le FCTVA et la taxe d'aménagement, à hauteur de 3,1 M€. C'est le retour des investissements réalisés en 2023, puisque c'est versé en n+ 1.

✓ Un programme de cessions à hauteur de 1 M€. C'est modeste, nous pourrions peut-être faire mieux.

✓ Autofinancement : c'est le solde de notre section de fonctionnement, une fois que nous avons remboursé les intérêts et le capital de la dette.

✓ Pour équilibrer tout cela, un emprunt d'équilibre attendu à hauteur de 11,1 M€.

Voilà comment, en matière d'investissement, nous équilibrerons notre financement.

La synthèse est la suivante, en matière d'investissements : l'épargne brute, 6,9 M€ ; les subventions, 7,2 M€ ; l'emprunt d'équilibre, 11,1 M€ ; d'autres recettes à hauteur de 4,1 M€. En face, vous avez la dette, 4,3 M€, et les dépenses d'équipement que j'évoquais, à hauteur de 25 M€.

Voilà dans le détail ce rapport d'orientation budgétaire, avec évidemment toutes les réserves liées à ce que nous avons récemment appris sur le calendrier et les tenants du débat parlementaire relatif au futur budget de l'État, qui nous impactera sans doute de façon sévère. Il faudra donc nous y préparer. Entre le débat que nous allons avoir aujourd'hui sur ce rapport et le budget que nous voterons en décembre, il y aura des évolutions. Nous vous en rendrons compte et nous en débattons largement.

Le débat est ouvert.

**Mme HUET.**- Je commence par vous féliciter, vous et vos équipes, pour cette nouvelle présentation du ROB, plus politique et qui rappelle à tout le monde qu'un budget n'est pas quelque chose qui tombe du ciel, mais qu'il s'agit bien de la mise en œuvre concrète d'objectifs politiques, et donc, d'une certaine vision de la société, avec laquelle, vous vous en doutez, je ne suis pas d'accord, mais ce document a le mérite de rendre possible un vrai débat sur nos visions respectives pour la ville de Montrouge.

Sur les orientations politiques, tout d'abord, une remarque globale sur cette partie. Il y manque des indicateurs objectifs qui permettraient, si possible, de chiffrer pour évaluer les politiques mises en place et les investissements réalisés sur chacun des axes politiques.

Sur le fond, le deuxième point, qui s'intitule « être attentif à toutes et tous, être solidaire et trouver des solutions à chacun », je ne vois pas où sont les plus précaires des personnes en situation de pauvreté extrême, les chômeurs de longue durée, les travailleurs pauvres. Je vous signale que le mouvement ATD Quart-Monde a lancé une campagne sur la maltraitance sociale et institutionnelle, et que l'INSEE a élaboré des indicateurs pour en mesurer l'ampleur et les évolutions. Ce serait une occasion de regarder ce qu'il en est à Montrouge et de voir comment professionnels et bénéficiaires évaluent les services de l'aide sociale, de l'aide municipale, scolaire, l'aide à l'enfance et des personnes en situation de handicap.

Le droit au logement à Montrouge relève plus de la fiction que de la réalité, mais on le sait déjà. Ce point est aussi l'occasion de prendre la mesure de la fracture numérique, avec une réflexion sur la présence humaine dans les services de la Ville et non une désertification de ceux-ci avec renvoi des citoyens vers des services en ligne pensés et mis en œuvre sans eux et qui accentuent les inégalités, la maltraitance et favorisent le non-recours au droit. C'est sur le deuxième point.

Sur le quatrième point, qui s'appelle « implication citoyenne », quand on lit le document, on se dit qu'enfin, le citoyen va être au cœur des décisions. Ce n'est évidemment pas vrai, les citoyens ne sont pas co-décisionnaires à Montrouge, ils ne sont pas impliqués dès l'amont d'un projet, surtout pour ceux et celles directement visés ou pour les bénéficiaires supposés. Ils ne sont pas impliqués dans la conception, la gestion, la mise en œuvre et l'évaluation des projets. Vous êtes plutôt partisans de consultations spectacles et pour la forme. Les résultats complets des consultations ne sont pas mis en ligne. Seuls les résultats compilés sont disponibles. C'est l'occasion pour moi de redire que la plate-forme open data est une blague, à Montrouge.

Vous vous félicitez par ailleurs des budgets participatifs, mais quels pourcentages de la dépense totale de la ville 300 000 € représentent-ils sur un budget total de 120 M€ ? C'est une goutte d'eau dans l'océan.

Sur le point 6, « embellir et dynamiser les espaces publics », il manque les scénarios de stress : quelle résilience des bâtiments, des infrastructures, des réseaux avec des températures à 35, à 40, à 45 degrés ? La ville de Montrouge en 2030 et 2050 sera-t-elle encore vivable ? Si oui, pour qui ? Où sont les plans grand froid, les plans canicule, le plan sécheresse ? Sur la question des émissions de gaz à effet de serre de la ville, où sont les outils de mesure, de suivi ? Quels sont les objectifs de réduction ? Que s'est-il passé par exemple à la station Mairie de Montrouge vendredi dernier ? Il ne s'agissait pas de pluies diluviennes, et pourtant, elle a été fermée. Ce n'était même pas un événement climatique extrême. Quel bilan pouvons-nous en tirer sur l'état des sous-sols de la ville ?

Pourquoi cela est-il arrivé ? Qu'est-ce qui se passera le jour où il y aura vraiment un événement climatique majeur ?

Sur le point 7, « accélérer la transition écologique et énergétique », c'est un peu verbeux. Il faudrait un cadre global à ces actions, avec des investissements mis en regard et des financements concrets.

Sur le point 10, « préserver une ville en bonne santé financière », je rappelle que la finance est un moyen et pas un objectif et qu'il faudrait mettre en place, mesurer et évaluer des indicateurs de bonne santé économique, sociale et environnementale de la ville sur le modèle des objectifs de développement durable de l'ONU. Dans tous les cas, il faudrait passer toutes les décisions politiques du Conseil municipal au crible de leur impact sur les 10 % de Montrougiens les plus défavorisés et sur l'adaptation de la ville aux changements climatiques et à son atténuation.

Il faudrait urgemment aussi revoir la fiscalité locale, pour plus de justice sociale et environnementale.

Ensuite, sur le contexte national, dont vous avez beaucoup parlé, imposé par le projet de loi de finances 2025 de l'État, je rappelle à toutes fins utiles que ce sont vos amis, à vous et à toute la majorité, qui cherchent à imposer un budget extrêmement austère et autoritaire dont les collectivités locales vont payer le prix fort. Vous dites 5 milliards, mais en réalité, 10 Md€ seront confisqués aux collectivités si on compte les confiscations via le Fonds vert ou le Fonds de soutien et de péréquation des activités périscolaires. Ne venez pas nous expliquer que vous n'avez pas le choix. Vous aviez le choix de ne pas soutenir ces gens-là, de ne pas voter pour eux au Sénat, de ne pas soutenir leur candidate pour la députation dans notre circonscription. Vous êtes aussi responsables, par vos soutiens et par vos votes, de la situation dramatique des finances publiques de l'État.

Sur le contexte financier local : tous les investissements devraient être évalués à l'aune de leur impact sur le bien-être social et environnemental. Quel est l'impact sur la réduction des consommations en énergie fossile ? Quel est l'impact sur les émissions de gaz à effet de serre ? Quel est l'impact sur la résilience aux crises climatiques ? Quel est l'impact sur les 10 % les plus défavorisés de la ville ?

Pour cela, il faudrait bien identifier et cibler les investissements. Il faudrait élaborer une cartographie concertée, partagée et publiée des vulnérabilités de la ville, en croisant des géographies physiques et économiques. Il faudrait travailler au développement d'un accès universel à des systèmes d'alertes précoces, lesquels ont démontré qu'il pouvait produire des bénéfices jusqu'à 10 fois supérieurs au coût initial, et un travail est indispensable au sein de VSGP sur ce sujet. Il faudrait évidemment associer les citoyens et les citoyennes dans les choix et les arbitrages nécessaires sur ce chemin.

Il faut donc pousser l'investissement et la dette sur le volet social et environnemental au maximum du possible, en cherchant avec l'ensemble des communes de VSGP et de l'Île-de-France les garanties et les adossements nécessaires auprès de l'État. Les comparatifs fournis montrent que la ville peut augmenter son endettement d'au moins 50 %. Plus on attend et plus ces investissements coûteront cher.

Sur les autres dépenses, en vrac : s'agissant du stationnement, pourquoi avoir repoussé la date du non-renouvellement de la prochaine DSP avec Indigo ? Serait-ce parce que le contrat a été mal négocié, que vous êtes perdants et que la qualité de service est mauvaise et que vous attendez un rapport de force plus favorable pour pouvoir renégocier, voire internaliser ?

Sur le square Schuman, qui coûte 7,8 M€, voire plus, si on compte les millions utilisés pour racheter les bâtiments du Crédit Agricole Immobilier sur l'avenue de la République, est-ce là une priorité, alors que seulement 500 000 € seront versés pour le développement de logements sociaux, tout cela pour installer un restaurant dans lequel la plupart des Montrougiens n'auront pas les moyens d'aller ?

Enfin, il manque une perspective historique sur la structure des effectifs et dépenses de personnel. Nous vous avons demandé dès le premier jour de notre mandat un audit RH pour avoir une meilleure vision de ce qu'il se passe au niveau RH dans la ville.

**M. PASTEAU.-** Je ne répète pas ce que vous avez dit vous-même, Monsieur le Maire, ainsi qu'Annabelle HUET, sur le contexte national.

Je signale que l'association Intercommunalités de France évalue environ à 1,5 M€ pour Montrouge le prélèvement sur les collectivités de recettes par le Gouvernement pour équilibrer des comptes plombés, notamment par des aides superflues aux grandes entreprises ces dernières années. Le Parlement travaille sur le budget. Celui-ci peut évoluer. Vous avez cité l'hypothèse du 49-3, mais comment préparez-vous le budget 2025 de Montrouge pour l'adapter en fonction du scénario qui prévaudra ? Soit un scénario mieux-disant avec un rééquilibrage de la fiscalité qui permet d'épargner les collectivités, voire un scénario du pire qui aboutirait à un besoin de trouver encore plus d'argent pour équilibrer le budget de notre ville. Et là, on en vient aux arbitrages. Vous faisiez référence tantôt à une politique d'acquisition foncière pour agrandir les espaces verts insuffisants. C'est très bien. Combien d'argent pourrait-on économiser en s'abstenant de construire ce restaurant bistrannique quasiment au milieu du parc Schuman, et en mettant un frein aux projets immobiliers en général ?

Pour faire le lien avec une remarque, en page 14, en toute logique, pour l'opération Schuman, les dépenses d'investissement devraient inclure l'ensemble des acquisitions immobilières nécessaires au projet, ce qui n'est pas le cas, puisque l'acquisition avenue de la République ne semble pas y figurer.

Il y a par ailleurs un cas sur lequel j'aimerais que vous me rassuriez. On lit dans la presse que le Fonds Chaleur renouvelable de l'Ademe devrait fortement baisser. Si cela se concrétise, anticipez-vous un impact sur le montage financier de l'opération de géothermie ? Cela est-il susceptible de faire capoter ce projet important ?

**M. BOUCHEZ.-** En préambule, par rapport au débat d'orientations budgétaires, je voudrais effectivement rebondir sur la remarque de M. BARCESSAT. Nous avons eu les documents cette fois-ci moins de 24 heures avant l'AP3C. Il est vrai que nous souhaitons la transmission des documents, surtout pour un débat d'orientations budgétaires, c'est important. Je comprends les remarques.

Je rejoins aussi ces remarques : la démocratie, c'est l'écoute, le respect, le dialogue, et c'est un enrichissement pour les échanges. C'est un autre regard que l'on vous apporte, à vous mais aussi à tous les élus de la majorité, pour pouvoir enrichir la réflexion. Nous ne sommes pas une opposition négative, mais une opposition constructive. Je vais vous le montrer avec l'approche que nous avons pu faire sur les orientations budgétaires que vous nous avez proposées.

Sénèque nous dit : « Il n'y a pas de vent favorable pour qui ne sait où il va ». Ceci est d'autant plus difficile si nous ne connaissons pas d'où nous venons, où nous sommes et les coordonnées où nous sommes supposés aller.

Dans le cas présent, vous nous présentez un ROB avec 10 orientations politiques toutes honorables : une ville durable, résiliente, inclusive, créative, attractive et ouverte à tous. Certes, mais sans chiffrage ni de point de départ ni de point d'arrivée.

Or la ville a quand même quelques problématiques à résoudre.

Attractive : la population baisse de 5 % en quatre ans, essentiellement les moins de 45 ans, enfants compris, et les plus de 75 ans.

Ouverte à tous : le logement résidentiel, en résidence principale, baisse de 538 unités en six ans, alors que la densification continue, puisqu'il y a une augmentation totale de plus de 500 logements.

Durable : selon la Banque des Territoires, la consommation énergétique de notre commune serait de 9 117 kilowattheures par habitant et par an à Montrouge, alors que la référence nationale est de 6 270. À horizon 2030, il n'y a pas de baisse de volume estimée alors que les objectifs nationaux sont en baisse.

Certes, des améliorations de la voirie à plusieurs endroits ont été apportées avec l'aide du territoire, mais dans le rapport d'orientations budgétaires que vous présentez, je n'ai pas vu d'objectif d'amélioration significative sur l'attractivité, l'ouverture et la durabilité de notre commune.

Il y a peut-être des améliorations à apporter, et nous souhaitons contribuer à celle de ce document et vous proposer des arbitrages différents.

Concernant le fonctionnement, au niveau des recettes, nous avons noté une hausse de 3,5 M€, soit une hausse de 3,8 % par rapport au budget 2024, ou 2,5 % par rapport au compte administratif 2023.

Nous avons été particulièrement interpellés par la hausse des produits et services de 1,2 million, soit plus 9,1 % par rapport au budget 2024, et de 11,1 % par rapport au compte administratif 2023. Qu'est-ce qui explique cette forte hausse ? Est-ce que ce sont de nouveaux services, des hausses de tarifs des services rendus par la mairie ? Vous nous le préciserez tout à l'heure.

Au niveau de la fiscalité des ménages, vous nous dites que vous stabilisez les taux, mais la rubrique « impôts et taxes » augmente de 1,2 M€. Est-ce dû à la hausse des bases ? Quelle est la part venant de la hausse indiciaire et quelle est la part d'augmentation du nombre de logements ?

Pour information, cette ligne « impôts et taxes » étaient de 59,1 M€ au budget 2019. Elle est de 69,98 dans le ROB, c'est-à-dire 10 millions de plus en six ans, soit plus 18 %.

Nous avons aussi relevé une hausse de 1 M€ pour les dotations et participations. Êtes-vous certain de l'atteinte de ces prévisions pour 2024 ?

Pour mieux équilibrer les charges sur les Montrougiens et répondre aux problématiques du développement de logements occasionnels, vacants ou secondaires, limitant l'accès à de nouveaux Montrougiens, nous proposons de revoir la taxe foncière sur les résidences secondaires ou occasionnelles, de revoir la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, de revoir la taxe de séjour. Et si une hausse des produits et services, que vous proposez, est retenue, que cette hausse soit progressive selon le quotient familial quand c'est appliqué.

En ce qui concerne les dépenses, elles sont en progression de 1,6 % par rapport au budget 2024, mais de 4,2 % par rapport au réalisé 2023. Par rapport à 2019, elles sont même de plus 15,3 %. Par habitant, hors charges financières, elles sont de 1 834,15 € versus 1 547 € en 2019, soit plus 18,5 % en six ans.

Notons que les dépenses auraient pu être plus lourdes, si nous n'avions pas bénéficié d'une baisse de 936 000 € de la FPIC.

Nous notons aussi que le transfert de personnel du SMAD vers le CCAS permet une économie sur les charges sociales de 120 000 €. C'étaient 150 000 annoncés au CCAS, c'est l'ordre de grandeur.

Et nous renouvelons notre proposition d'affecter 50 % de ce montant aux associations sportives pour développer leur offre aux personnes en situation de handicap.

Sans la baisse de la FPIC et les charges patronales sur les CR du SMAD, nous serions à 88,5 M€ de dépenses de gestion courante versus les 86,6 au budget 2024, et le 84 en réel 2023.

Pouvez-vous nous préciser où vous avez fait des efforts de sobriété dans les dépenses de gestion courante ? N'y a-t-il pas des sources d'économies à entreprendre ? Faut-il vous en proposer ?

Au global, l'épargne nette prévisionnelle se situe à 2,59 M€, en amélioration par rapport à 2024, mais nous avons souligné les hausses de recettes qui nous interrogent, soit pour leur réalisation, pour nous incertaine, soit pour la charge qui sera supportée par les Montrougiens.

Nous nous rappelons que l'épargne nette était légèrement supérieure à 14,7 M€ en 2018 et le résultat que vous supputez pour 2025 est inférieur au cinquième de ce qu'il était il y a sept ans.

Cette épargne nette permettra à peine de couvrir 10,5 % du financement des 25 millions d'investissement que vous prévoyez pour 2025.

Nous sommes aussi interpellés sur le choix des investissements, certes qui contribuent à augmenter la qualité de vie dans notre commune avec des espaces verts, des efforts qui sont faits pour les mobilités douces, mais nous recommandons à l'avenir des investissements qui pourraient être plus importants pour lutter contre le dérèglement climatique et notre surconsommation d'énergie fossile par le développement des performances énergétiques, donc l'isolation, et le développement des énergies renouvelables, que ce soient les panneaux solaires ou la géothermie.

Dernier point, l'évolution de la dette. Un emprunt de 11,1 millions sera nécessaire en sus des 10 millions que nous avons pu emprunter auprès de la Caisse des dépôts, évoqués en début de réunion. Ceci permettra de combler le manque de financement lié au faible niveau de l'épargne, comme indiqué ci-dessus.

La dette en capital augmente de 30,9 M€ à fin 2023 à 44 M€ prévus pour fin 2025, soit une progression de 42,2 %. Rappelons que nous étions à 24 M€ en 2022.

Les Indépendants sont inquiets de cette augmentation sensible de l'endettement de la Ville au vu des capacités de remboursements futures qui vont en diminuant. La dette par habitant passerait ainsi de 641 € fin 2023, ou 495 € selon le dernier *Montrouge Magazine*, puisque nous n'avons pas les mêmes chiffres... nous passerions d'environ 500 € à 923 € à fin 2025, si la population se stabilise.

En conséquence, il faut noter que les intérêts liés aux emprunts progressent de 745 000 € en 2023 à 1,5 M€ prévu pour 2025, soit plus 100 % d'augmentation.

Voilà notre analyse du ROB que vous nous avez présenté, nos réflexions, nos propositions dans le cadre d'un débat démocratique nécessaire, bienveillant et respectueux.

Nous espérons que notre intervention recevra une écoute favorable de votre part et celle de votre équipe et que cela permettra des améliorations pour le budget que vous présenterez prochainement. Nous restons disposés à participer à un débat constructif en ce sens.

**M. le Maire.-** Y a-t-il une autre intervention ?

**Intervenant dans le public.-** Oui, la mienne !

**M. le Maire.-** Le public ne prend pas part au débat. Merci Monsieur.

Il n'y a pas d'autres interventions ?

Merci pour vos interventions.

Pour répondre d'abord d'une façon générale, comme vous le savez, depuis plusieurs années maintenant, mais c'est vrai à Montrouge comme dans la plupart des communes françaises, les charges augmentent plus vite que les recettes. C'est la raison pour laquelle l'autofinancement de la plupart des collectivités locales, notamment des communes, diminue et les oblige à faire des choix notamment en termes d'investissement.

Pourquoi nos charges augmentent-elles ? Souvent et la plupart du temps par des décisions qui ne nous appartiennent pas. Je pense à l'inflation, à la hausse du prix de l'énergie, mais aussi à l'augmentation des indices, ceux pour la détermination des salaires de nos agents, ainsi que les primes. Nous ne décidons pas tous ces éléments, mais ils viennent accroître nos dépenses de fonctionnement, qui nous sont imposées.

Nous subissons aussi le nouveau transfert de compétences de la part de l'État, et ce, d'année en année. Je pense par exemple à toutes les nouvelles incitations et règles en matière de petite enfance. En matière d'éducation également, je citerai les EAC et d'autres. Tout ce que nous devons faire en matière de préservation de la tranquillité. Les polices municipales sont créées, parce que l'État se désengage en matière de sécurité et n'assume pas ses missions régaliennes. En matière de santé également, etc.

Dans la plupart des domaines, nous sommes contraints de déployer de nouveaux services pour suppléer à ceux que l'État n'assume plus.

Nous avons de nouvelles compétences, des recettes qui diminuent globalement, qui augmentent en tout cas moins vite que nos dépenses. C'est la raison pour laquelle nos marges de manœuvre diminuent, notre autofinancement diminue, nous sommes donc contraints d'être de plus en plus attentifs et prudents sur nos dépenses.

Le contexte que j'évoquais, que vous avez souligné les uns et les autres, va accentuer la nécessité de réduire la dépense.

Nous ne souhaitons pas augmenter les impôts. Ce serait la solution de facilité. Ce n'est pas notre choix autour de la table. Nous ferons en sorte de réduire autant qu'il est possible nos dépenses pour présenter un budget à l'équilibre, parce qu'à la différence de l'État, toutes les collectivités locales doivent présenter un budget à l'équilibre. Nous le ferons, bien évidemment.

Quelques réponses. Madame HUET, nous avons de nombreux éléments pour mesurer l'efficacité de nos politiques publiques. En matière de management de l'énergie, sachez que nous sommes aujourd'hui certifiés ISO 5001, tout ce que nous faisons est mesuré et cela produit évidemment des effets très concrets. Nous rendrons compte de tout cela dans notre rapport de développement durable, puisque nous en faisons un chaque année avant le budget. Nous présenterons comme chaque année un budget vert qui permet d'objectiver l'impact de nos investissements sur notre bilan carbone et la lutte contre le réchauffement climatique.

Ce sont des choses concrètes. Rien n'est parfait, mais nous essayons d'être transparents et de mesurer, d'évaluer nos politiques publiques. C'est donc très positif.

Plusieurs d'entre vous ont cité le projet Schuman en nous disant qu'il y aurait un restaurant inaccessible aux uns et aux autres. Je n'arrive pas à comprendre cette histoire. Nous en parlions encore ce matin avec M. CARRÉ. C'est pour animer le parc Schuman et faire en sorte que l'on augmente encore l'offre aux Montrougiennes et Montrougiens. Il sera accessible à tout le monde. Pourquoi voulez-vous que ce soit un restaurant inaccessible ?

C'est M. SAINTOUL qui était venu en nous disant qu'il ne fallait pas faire un restaurant gastronomique. Ce sera un bistronomique.

J'avais dit à M. SAINTOUL, sur l'air de la boutade : « Vous ne voulez quand même pas qu'on fasse un McDonald's au milieu du parc Schuman ? », ce à quoi il avait dit « non ». Ce sera un restaurant de grande qualité, qui permettra d'animer le parc Schuman.

Ensuite, Monsieur PASTEAU, vous nous avez demandé comment nous allons nous préparer au budget. Comme toutes les communes de France, nous chercherons par tous les moyens possibles à réduire nos dépenses de fonctionnement et à adapter notre investissement à la note qui nous sera adressée. Nous ne la connaissons pas encore. Nous avons des éléments comme vous. Nous lisons les bonnes gazettes et nous avons aussi des informations, mais c'est vrai que la purge va être sans doute sévère et il faudra nous adapter, parce qu'une fois encore, nous devons présenter un budget à l'équilibre et nous le ferons. Des choix vous seront présentés.

Ensuite, vous nous demandiez, Monsieur BOUCHEZ et Monsieur PASTEAU, pourquoi les produits et services augmentent. On vous l'avait expliqué lors de l'AP3C, c'est l'impact de l'évolution de l'espace Colucci, qui n'est plus géré en DSP mais en régie maintenant. Toutes les recettes autrefois perçues et gérées dans le cadre de la DSP par l'IFAC sont maintenant intégrées dans notre budget, raison pour laquelle ce chapitre augmente, comme vous l'avez souligné.

Ensuite, pour répondre à M. PASTEAU sur la géothermie, *a priori*, les informations que nous avons sont que notre projet est éligible au Fonds chaleur.

*(Entrée en séance de Mme Claquin à 19 h 15.)*

Vous avez peut-être raison de dire que vu l'état des finances publiques, les choses peuvent évoluer. On n'est jamais à l'abri de mauvaises nouvelles, mais, à ce stade et pour l'instant, nous sommes

confiants, dans la mesure où ce projet va permettre en effet de réduire l'empreinte carbone de la ville, et comme vous l'avez souligné, c'est un bon projet.

Voilà quelques réponses générales et précises sur ce rapport d'orientations budgétaires, avec la perspective de devoir corriger tout cela pour prendre en compte ce qui nous est malheureusement annoncé.

Je crois que c'est une mauvaise nouvelle pour les collectivités locales. Ce sont elles qui doivent présenter des budgets à l'équilibre, ce sont elles qui investissent fortement : 70 % de l'investissement public sont portés par les collectivités locales. Si on réduit demain les recettes de fonctionnement des collectivités locales, cela voudra dire moins d'autofinancement. Qui dit moins d'autofinancement, dit moins d'investissement, par définition, et donc, un impact sur l'économie sans doute récessif. Ce n'est pas du tout positif pour notre pays.

Nous en sommes là, nous connaissons tous ces éléments et nous ferons en sorte, chacun pour ce qui nous concerne, d'apporter des réponses concrètes et de prendre notre part à l'équilibre des dépenses publiques avec les éléments que je vous ai indiqués.

Nous devons prendre acte que nous avons eu ce débat d'orientations budgétaires par un vote.

Qui est d'accord pour considérer que nous avons tenu ce DOB ?

Nous prenons unanimement acte que le débat a eu lieu et que le rapport a été présenté.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

#### Prend acte à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour Prend acte	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE, C. AUBRY, P-A. MOULY, S. BUJON, J-P. DAVIAUD, M-S LESUEUR, K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BDIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR, I. PAILLARD, S. GUERIN
Pour Prend acte	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour Prend acte	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour Prend acte	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

**M. le Maire.-** Cela ne veut pas dire que vous l'approuvez, mais que l'on prend acte que le débat a eu lieu et que le rapport a été présenté.

## JEUNESSE

### 1 – Renouvellement de la labellisation du Point Information Jeunesse

Rapporteur : M. DEVRIENDT

**M. DEVRIENDT.-** Cette délibération est presque un marronnier, puisqu'il s'agit du cinquième renouvellement du Point information jeunesse qui a été ouvert en 2009 et qui a accueilli près de 800 jeunes l'année dernière, en 2023. Le Point information jeunesse accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sur de nombreux projets, qu'ils soient professionnels ou personnels, sur des thèmes très variés comme l'orientation, l'emploi, la société, l'engagement citoyen ou même les loisirs et les vacances pour les jeunes.

Le PIJ assure aussi des projets spécifiques comme le BAFA citoyen, le BabySit PIJ ou des ateliers CV sur site directement, des ateliers CV qui sont parfois en anglais ou en espagnol, avec l'informatrice jeunesse qui est à temps plein au PIJ.

La nouveauté de cette délibération est que le PIJ sera renouvelé pour six ans au lieu des trois ans jusqu'à présent.

En raison de l'intérêt que représente le PIJ pour la ville et pour sa jeunesse, je vous demande d'approuver ce renouvellement et d'autoriser M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**M. BOUCHEZ.-** Par rapport au ROB, j'aimerais y revenir, vous avez dit que le chiffre de Colucci était intégré. Je voudrais savoir en valeur absolue ce que cela représente.

Concernant le PIJ, les Indépendants voulaient remercier l'ensemble des équipes du Point information jeunesse, particulièrement Mme Linda Louis-Abraham et M. Marco Medina Aguilar. Je vous demande de leur transmettre nos remerciements ainsi qu'à toute l'équipe qui travaille là-bas.

Nous voterons pour, parce que c'est une très bonne action.

**Mme HUET.-** Merci pour la présentation. C'est peut-être un marronnier, mais pour moi, c'est la première fois et j'ai lu le document. Je tiens à signaler quelques problèmes avec le bilan. Le document en lui-même est brouillon, avec des liens Internet morts, des coquilles répétées qui rendent certains paragraphes illisibles, des répétitions de propos, pas mal d'affirmations qui ne sont pas sourcées sur le taux de connaissance et de satisfaction des jeunes vis-à-vis du PIJ, et des informations financières pas claires.

Par ailleurs, il me semble que l'accueil du PIJ est sous-dimensionné, vu la population de la ville. De ce qu'on comprend du document, il n'y a qu'une seule employée à temps plein depuis 2015. Sur les plus de 1 100 PIJ en France, il y a en moyenne deux employés à plein temps. Montrouge est l'une des 200 plus grandes villes de France, il me semble qu'on devrait être à deux employés. Ce constat est d'ailleurs dressé en page 46 du rapport, car il est indiqué qu'il y aurait besoin d'employés supplémentaires. Il semble qu'on soit en dessous des normes nationales d'accueil.

Pages 8 à 17, les chiffres de fréquentation me semblent douteux. Si on en croit le graphique en page 17, il semblerait que les entretiens tournent en moyenne autour de 30 minutes, ce qui semble laisser peu de temps pour l'organisation et la respiration de la seule employée. Combien de personnes ont réellement fait appel aux services du PIJ ? Comment sont-elles comptées ? Est-ce une personne ou est-ce que chaque fois qu'elle vient, elle est recomptée ? Combien de Montrougiens sont au courant de l'existence du PIJ ? Y a-t-il une présentation du PIJ en début d'année dans les trois collèges ou au lycée ?

Quant à l'enquête de satisfaction, la semaine dernière, vous me disiez qu'elle arrivait, mais il me semble qu'elle est obligatoire pour demander le renouvellement de l'agrément. C'est ce qui est marqué dans le dossier. Or sur le bilan, il est indiqué que l'enquête est commencée depuis 2022. Comment se fait-il qu'on n'y ait pas accès, et quand y aurons-nous accès ?

Sur la base des problèmes ainsi listés, est-il raisonnable de dire que l'on obtiendra le renouvellement de l'agrément si on le demande ?

**Mme GOMEZ-BOSSIERE.**- Nous sommes évidemment tout à fait pour ce renouvellement de labellisation. Ce service vient de fêter 15 ans d'histoire à Montrouge au service des jeunes entre 16 et 25 ans. C'est une fierté aussi. Le rapport, au-delà des commentaires, nous sert de point de repère, de réflexion pour apprécier les activités du PIJ.

Une proposition pour approfondir les actions de ce centre : mettre en place une communication ciblée pour intéresser les jeunes au service national universel.

**M. VERZEELE.**- On nous reproche le manque de personnel, mais il ne faut pas oublier que le PIJ à Montrouge travaille avec l'ensemble des acteurs de la jeunesse de la ville, et même s'il y a une seule personne proprement dite sur le PIJ, étant donné la situation de celui-ci, qui se trouve dans les mêmes locaux que le Club 14-17 et les jeunes de Montrouge, l'interaction est suffisante à l'heure actuelle pour répondre aux besoins de la ville de Montrouge.

**M. DEVRIENDT.**- Je reprends point par point l'ensemble des interventions.

Pas de souci pour transmettre vos remerciements, ils apprécieront et je m'y associe également.

Madame HUET, j'ai noté toutes les choses que vous avez recensées dans le dossier, notamment sur la partie chiffres. Je vais tout vérifier, et je reviendrai vers vous si j'ai des choses à vous indiquer.

Sur la présentation dans les collèges et lycées, le PIJ est bien identifié, et tous les trimestres, Mme Linda Louis-Abraham est présente à l'observatoire partagé où il y a tous les acteurs de la jeunesse, y compris les proviseurs des collèges et lycées où siègent Mme COLAVITA et bientôt M. VERZEELE. Mme Linda Louis-Abraham est présente. Tous les proviseurs refont la publicité systématique du PIJ et je pense qu'il est plutôt bien connu de la part des jeunes Montrougiens. Les 800 qui passent ne sont pas 800 jeunes différents, c'est 800 passages. C'est moins de jeunes, mais il y a 800 passages de jeunes directement au PIJ.

Pour l'enquête de satisfaction, comme je vous l'ai dit en AP3C, elle tarde un petit peu, mais ce sera prêt à temps pour la labellisation. Il y avait des derniers chiffres à consolider, il fallait tout bien préparer pour que ce soit prêt pour cette labellisation. Je crois savoir qu'il n'y aurait aucun problème pour avoir l'agrément, selon ce que m'a dit Mme Louis-Abraham et selon ses relations avec la région Ile-de-France directement.

Madame GOMEZ, je vous remercie pour le propos introductif que vous avez fait. Je note pour le SNU, ce sera à prendre en compte. J'en parlerai directement avec les personnes concernées.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

### Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE, C. AUBRY, P-A. MOULY, S. BUJON, J-P. DAVIAUD, M-S LESUEUR, K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR, I. PAILLARD, S. GUERIN
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT

Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

*Arrivée de Mme N'GUYEN qui avait donné pouvoir à Mme BUJON*

## EDUCATION

### 1 – Renouvellement de la convention de partenariat à conclure avec l'institution Jeanne d'Arc

*Rapporteur : Mme COLAVITA*

**Mme COLAVITA.**- Cette convention de partenariat vise à formaliser et renforcer les liens mis en place avec l'institution Jeanne d'Arc, qui accueille 1 082 élèves. Cette convention avait été signée une première fois en 2020. Elle est venue à terme et nous la renouvelons pour trois ans supplémentaires.

Les points clés de cette convention, au-delà d'établir très clairement les rapports qui nous lient avec l'institution, sont tout d'abord les financements. Je rappelle que d'après l'article 442-5 du Code de l'éducation, les collectivités territoriales sont dans l'obligation de participer financièrement au fonctionnement des écoles du premier degré, en fonction d'un calcul très précis explicité dans la convention. Celui-ci vous a déjà été expliqué lorsqu'on passe ces dotations en Conseil municipal.

Ensuite, il vise à pointer l'ensemble des actions conjointes pour lesquelles les élèves de l'institution pourraient être intégrés. Evidemment, tout est expliqué dans la convention, mais ce sont des actions conjointes en termes de culture, d'événements sportifs, de mise à disposition d'infrastructures, et surtout, des actions qui pourraient être renforcées puisqu'elles n'ont pas encore eu lieu. Je pense notamment à ce qui a été intégré dans la nouvelle convention, à savoir les EAC et l'agriculture urbaine.

Comme nous l'avons précisé en AP3C, l'institution est partie prenante pour la rénovation de l'avenue Émile Boutroux. Elle a déjà participé avec nous à un atelier et elle sera partie prenante lors des futures études qui seront menées à l'avenir pour le renouvellement de cette avenue.

Cette convention permet de pointer précisément les points de relation et d'association avec l'institution, à l'instar des autres collèges et lycées de la ville, puisque pour les écoles publiques, cela va de soi. C'est surtout pouvoir faire des bilans annuels ou pluriannuels sur les actions menées pour voir comment les choses sont mises en place, et si les associations et les partenariats que nous avons souhaité mettre en place sont positifs ou non.

**Mme HUET.**- Par principe, je ne suis pas d'accord avec l'idée de subventionner des écoles privées. L'école publique est gratuite. Si l'école privée, même sous contrat, ne l'est pas, la subvention de la mairie n'a pas le même poids.

Le secteur privé aggrave la séparation des milieux sociaux à l'école et dégrade les conditions de scolarité des enfants de milieux populaires dans le secteur public. Subventionné à 73 % par l'État, l'enseignement privé n'est pas soumis aux mêmes contraintes que le service public. Pire, il le concurrence.

En 2017, ce sont les macronistes, c'est-à-dire vos amis et alliés de la majorité municipale, qui ont décidé que les moyens de l'éducation prioritaire seraient désormais ouverts à l'enseignement privé, consacrant ainsi un principe peu connu consistant à lutter contre la ségrégation sociale et scolaire en prenant aux plus pauvres pour donner à ceux qui ont déjà beaucoup.

Il serait plus juste que le montant de la contribution communale s'évalue non seulement à partir des dépenses de fonctionnement relatives à l'externat des écoles publiques montrougiennes, mais aussi des recettes de l'institution Jeanne d'Arc et de ses besoins réels de fonctionnement.

Il faudrait regarder également le taux d'élèves en grande difficulté scolaire ou ayant un handicap pris en charge par l'école Jeanne d'Arc par rapport aux autres établissements publics de la ville.

**Mme CLAQUIN.**- Sur cette délibération, notre intervention se fait à la fois dans la continuité de l'intervention de notre collègue Annabelle HUET, mais aussi de celles que nous avons faites lors des derniers Conseils municipaux, sur lesquels nous avons eu à nous prononcer pour les subventions versées par la Ville aux écoles privées.

En effet, comme Mme COLAVITA l'a rappelé, la loi fait obligation aux villes de verser une subvention aux écoles privées. Comme la loi le prévoit, c'est encadré par des circulaires. Sur ce point de ce qu'il est obligatoire de verser, nous ne voyons pas quelle est la plus-value d'une convention, puisque des textes encadrent déjà ces versements.

Par ailleurs, et c'est la raison pour laquelle nous nous étions opposés aux délibérations sur les subventions et pour laquelle nous voterons également contre la délibération que vous nous proposez, la Ville de Montrouge, au-delà de ce qui est strictement obligatoire, verse également, à travers la façon dont elle calcule ces subventions, des subventions pour des éléments qui ne sont pas strictement obligatoires. Cette convention ancre aussi cet état de fait où la relation de la Ville avec l'institution Jeanne d'Arc, c'est ce qui est proposé, va de fait au-delà de ce qui est strictement obligatoire. Un certain nombre d'actions sont prévues, envisagées, qui sur le fond sont fort intéressantes, mais c'est juste qu'en termes de soutien de la collectivité aux écoles, nous considérons, en particulier dans le contexte budgétaire contraint que nous connaissons, que la priorité doit aller à l'école publique. Dans ce contexte, aller au-delà et au-devant et sur des actions facultatives de financement des écoles privées de la ville, c'est faire preuve d'un tropisme vers l'école privée. C'est effectivement favoriser l'attractivité aussi de ces écoles privées en défaveur des écoles publiques de la ville. Pour cette raison, nous ne partageons pas du tout ce tropisme. Nous insistons sur l'importance des écoles publiques au bénéfice de l'ensemble des enfants montrougiens, quels que soit leur quartier ou la catégorie socio-professionnelle à laquelle appartiennent leurs parents. C'est un principe auquel nous sommes attachés et qui nous amènera à nous opposer à cette délibération.

**Mme COLAVITA.**- Je ne sais pas quoi répondre, si ce n'est que l'institution Jeanne d'Arc représente 11 % des élèves scolarisés dans la ville. La convention qui vous est présentée, au-delà du financement qui est obligatoire... je ne suis pas d'accord avec vous quand vous dites que ce sont des dépenses supplémentaires. La plupart des actions pointées sont gratuites pour certaines mises à disposition, notamment, de stade et autres. C'est le cross des écoles et ce sont des heures de cours de sport qui, à partir du lycée, sont payées par l'institution, elles ne sont donc pas gratuites. C'est aussi une manière pour nous d'intégrer les familles et les enfants de l'institution Jeanne d'Arc dans la vie de la cité tant en termes sportifs qu'en termes culturels et autres.

Cela n'est pas une plus grosse dépense, puisque cette convention encadre le partenariat qui nous lie. Pour être plus claire, nous n'allons pas au-delà de ce que la Ville peut se permettre de faire, nous ne priorisons pas Jeanne d'Arc au détriment des autres écoles. Quand j'ai parlé des EAC, je rappelle que l'ensemble des écoles publiques de la ville bénéficient d'un budget de la Ville pour les EAC accompagné par le budget de la caisse des écoles. Jeanne d'Arc ne bénéficie pas de ces EAC. Lorsque des spectacles sont proposés dans le cadre de la saison culturelle, où l'on invite des collèges et lycées, des prix moins chers sont parfois proposés, ainsi que des interventions d'artistes dans ces collèges. Nous proposons de le faire, nous le proposons donc aussi aux autres collèges.

On ne priorise pas Jeanne d'Arc, c'est une équité pour les enfants, les élèves de la ville. Je rappelle que Jeanne d'Arc représente 11 % des élèves de la ville. C'est la loi pour les écoles du premier degré, cela n'est pas la loi pour celles du second degré, mais ce n'est pas une loi. La loi, c'est l'équité,

le fait de pouvoir intégrer l'ensemble des enfants Montrougiens scolarisés dans cette école dans la vie de la cité.

Je ne pense pas que nous défavorisons les écoles publiques Montrougiennes au détriment de Jeanne d'Arc, cela n'a rien à voir. C'est une mise au point de tout ce qui pourrait lier Jeanne d'Arc à la Ville, ce qui représente le lien entre les élèves Montrougiens et la Ville de Montrouge.

**M. le Maire.-** J'ajouterai que nous ne souhaitons pas opposer école publique et école privée, c'est un débat qui n'a pas de sens aujourd'hui. La République reconnaît les écoles privées comme les écoles publiques. Nous n'avons évidemment pas l'intention d'ostraciser l'institution Jeanne d'Arc, remarquable institution dans la ville, ni les écoles publiques. Tout ce qui est proposé dans la convention ne coûte rien et les enfants qui sont dans cette école ont autant le droit que les autres de participer à la vie de la ville. C'est la raison pour laquelle toutes ces actions sont positives.

Je vous rappelle, Madame CLAQUIN, que l'éducation, comme je l'ai dit dans le rapport d'orientations budgétaires et comme on le dit fréquemment, est le premier budget de la Ville. Aujourd'hui, les contribuables Montrougiens contribuent de façon très importante au financement de l'école publique. Il faut le rappeler. Nous n'opposons pas les uns aux autres.

Nous passons au vote.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

#### Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, , P. CARRÉ, , P. HUREAU, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD, S. GUERIN
Ne prend pas part au vote		P-A. MOULY, C. BAELE, M. COLAVITA, G. RABIER, T. BRIET,
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

## 2 – Dissolution et liquidation de la société publique locale « La cuisine près de chez nous »

Rapporteur : Mme COLAVITA

**Mme COLAVITA.-** La cuisine centrale Montrouge Sceaux avait été créée en 2012 dans le but d'optimiser les repas entre les deux villes et pour contrôler et gérer les denrées alimentaires en circuit court et en circuit qualitatif.

Le temps a passé, suite à de nombreuses études et en 2017, deux autres villes ont décidé de nous rejoindre, puisque le premier terrain prévu en 2012 jusqu'en 2015 était à Wissous, cela n'a pas pu se faire parce que la majorité municipale s'est rétractée et ne nous l'a pas vendu.

Deux autres villes – Bourg-la-Reine et Fontenay-aux-Roses – ont décidé de rejoindre l'aventure, puisque l'ADN de cette cuisine centrale permettait de travailler autour de la qualité et autour du contrôle des produits et des repas servis dans les écoles. Fontenay-aux-Roses, de surcroît, possédait un terrain sur lequel existait déjà une petite cuisine centrale, mais ils voulaient l'agrandir.

D'autres études ont été faites, plusieurs allers et retours, plusieurs débats entre nous ont eu lieu. Malheureusement, la dernière étude de faisabilité a révélé un surcoût de 13 M€ pour la construction de cette cuisine centrale, c'est bien au-delà des estimations de départ.

Ce surcoût a différentes raisons : la principale est que le bâtiment a été catégorisé en ICPE, installation classée pour la protection de l'environnement, ce qui implique donc un retrait sur l'emprise au sol, retrait impliquant de décaisser le bâtiment, de dépolluer les sols, et donc, de créer des monte-charges. Tout cela mis bout à bout a fait que nous n'avons pas pu continuer cette aventure. De plus, cela aurait fortement augmenté le prix du repas qui serait sorti de « la cuisine près de chez nous ».

L'idée est donc d'abandonner ce projet, de dissoudre la SPL et de répartir les actifs restants entre les différentes communes parties prenantes de ce projet.

Je vous propose d'approuver la dissolution de cette SPL et de nommer Philippe Laurent, maire de Sceaux, liquidateur de cette dernière.

**Mme HUET.**- Cette SPL est un échec de la politique de l'enfance à Montrouge. Ce qui devait assurer une reprise en main par le service public de la compétence restauration collective n'a pas abouti. La raison invoquée est le coût dû aux prix des matériaux de construction et aux exigences réglementaires de sécurité. Pourtant, la réglementation sur les ICPE ne date pas de 2012, mais de la date de création de la SPL. Comment ces risques n'ont-ils pas été pré-évalués en amont ?

De même, la loi EGAlim en 2018, prémices de la loi AGECE en 2020, aurait pu alerter sur les problématiques nouvelles liées à la restauration scolaire. Je pense à la fin du plastique à usage unique, qui a imposé un changement drastique dans les modes de production, changement drastique qui demande souvent plus de terrain, et donc un budget plus conséquent. Comment se fait-il que Lauriane Rossi, qui a voté cette loi, ne vous en ait pas informés ?

Vous avez indiqué aussi qu'il n'y a aucun rapport d'activité disponible pour 12 ans de vie d'une SPL, mais que la société publique locale avait produit des études pour environ 150 000 €. Pourrait-on avoir accès à ces études ? Qui les a réalisées ? Un cabinet juridique, une AMO ? Qui, concrètement, a bénéficié financièrement pendant 12 ans d'un projet mort au bout de 12 ans ?

Sur la restauration à Montrouge, je constate que la majorité des écoles est livrée en liaison froide, via une cuisine centrale lointaine, en DSP avec un prestataire privé, Scolarest. Est-ce qu'on pourrait avoir accès à ce contrat de DSP ?

Pourrait-on enfin avoir le calcul annuel obligatoire sur le pourcentage des produits respectant la loi EGAlim ? Ils ne sont pas disponibles sur la plate-forme *macantine.gouv.fr*.

**M. BOUCHEZ.**- Nous ne nous opposerons pas à la dissolution, néanmoins, nous sommes extrêmement déçus de la manière dont les choses se sont passées. D'abord, lorsqu'on vous posait des questions sur l'avancement et la situation de ce projet, à chaque fois, on avait une réponse : « Cela va bien, tout va bien, etc. ». Alors même que je savais que c'était un petit peu bancal et que d'autres communes étaient en train de prendre du recul par rapport à cela.

C'est dommage pour ce projet qui partait d'une bonne idée *a priori*. Néanmoins, il est quand même dommage que cela dure 12 ans pour arriver à ce qui ressemble à un fiasco. Au niveau de la communication et des informations que vous auriez pu nous donner, vous auriez pu dire : « On commence à se poser des questions, ce n'est pas forcément bon ».

Nous ne nous opposons pas à la dissolution, mais la manière dont les choses ont été managées et la communication qui a été faite au Conseil municipal, notamment à l'opposition, n'a pas été à la hauteur de ce qu'on attend d'une bonne démocratie.

**Mme CLAQUIN.**- Mon intervention se fera dans la continuité des précédentes. Une question, au-delà des études qui ont été mentionnées : est-ce que vous pourriez nous indiquer le coût global de ce projet sur la durée de vie de la SPL ? Par ailleurs, je me souviens de questions qui vous ont été posées dans cette même salle il y a quelques mois, même quelques années maintenant, sur l'avancement de ce projet. Vous nous indiquiez que c'était en cours, qu'il ne fallait pas qu'on s'inquiète, que nous étions taxés d'être fort pessimistes et d'avoir forcément mauvais esprit en nous inquiétant du manque d'avancées de ce projet. Or on voit finalement que les événements se concrétisent et que nos questions n'étaient finalement pas aussi dépourvues de pertinence que vous le suggériez. Cela fait un moment que l'on entend dire, y compris par des communications d'autres communes, qu'il est mis fin à ce projet et qu'il ne se fera pas. Nous regrettons que cette information arrive si tardivement en Conseil municipal à Montrouge.

Je pose la question : s'il n'avait pas fallu un acte juridique, la délibération que vous nous proposez de voter ce soir, est-ce qu'un jour, vous nous auriez informés de l'arrêt de ce projet ou des éventuels autres projets ?

**Mme COLAVITA.**- L'important est de dire qu'avec M. le maire et la majorité municipale, nous étions très déçus de l'arrêt de ce projet. Mais depuis 2020, date à laquelle nous avons commencé notre politique du bien-manger, nous ne sommes pas restés à attendre que la cuisine centrale de Fontenay-aux-Roses sorte de terre. En parallèle, nous avons mis en place des actions très concrètes et très diversifiées dans l'ensemble des offices des écoles de la ville et avec l'ensemble des enfants de la ville pour faire en sorte que la politique du bien-manger avance.

Je précise que depuis 2017-2018, en parallèle de la loi EGAlim, la Ville de Montrouge s'est engagée à avoir zéro plastique dans les écoles et à respecter le plus possible cette nouvelle loi. L'ensemble des offices de la ville sont en bac gastronorme, mis à part Buffalo, qui reste en liaison chaude, et l'école Rabelais qui n'est pas encore dotée de four à bac gastronorme, qui est en barquette de ouate de cellulose. Nous respectons donc complètement ce principe.

Il y a un nouveau cahier des charges – ce n'est pas une DSP, c'est un marché – avec un prestataire qui s'appelle Scolarest, prestataire pour lequel nous vous avons présenté le cahier des charges il y a quelque temps. Je crois que vous n'étiez pas élue, mais je vais vous le fournir.

Lorsque nous avons rédigé ce cahier des charges, j'y tiens beaucoup, avec l'équipe éducation, nous avons été très rigoureux sur le respect de cette loi EGAlim, à telle enseigne que seulement trois candidats se sont présentés, parce que nous étions trop exigeants. C'est déjà une garantie du fait que la Ville de Montrouge s'engage dans cet aspect du bien-manger et dans la qualité des repas servis.

Je pourrai vous fournir les attestations de notre fournisseur Scolarest, puisque chaque année, il est dans l'obligation de nous fournir les certificats de loi EGAlim et de labellisation. Cette année, nous sommes à 66 % du respect de la loi EGAlim. Nous avons reçu il y a deux semaines, avec M. le maire, l'ensemble du réseau Éducation 92, et lors de cette réunion avec le DASEN, nous avons présenté notre politique du bien-manger, avec ce que nous mettons en place, c'est-à-dire les ateliers, le contrôle que l'on peut avoir de nos prestataires, les actions mises en place concrètement dans les écoles et centres de loisirs. Nous avons été félicités par beaucoup de collectivités, de tous bords politiques confondus, parce que nous nous sommes engagés. Évidemment, nous nous améliorons et nous pourrions toujours nous améliorer, mais je tiens à souligner que nous sommes la ville des Hauts-de-Seine qui a atteint *a priori* le plus haut taux de respect de la loi EGAlim. C'est quand même une garantie sur le fait que le bien-manger à Montrouge n'est pas juste de la sémantique, ce sont des actions concrètes qui continueront de se développer.

Oui, « La cuisine près de chez nous » ne sera malheureusement plus près de chez nous, elle sera plus loin, mais nous avons travaillé en amont, nous déployons beaucoup de choses depuis 2020, et je puis vous assurer que d'ici 2026, beaucoup d'autres choses sortiront de terre. Nous pourrions encore afficher le fait qu'à Montrouge, le bien-manger n'est pas de la « foutaise », mais une action concrète.

**M. le Maire.-** Vous avez, les uns et les autres, indiqué que c'était un échec. Ce n'est pas du tout un échec de la Ville, puisque nous avons créé cette SPL avec nos voisins pour étudier la faisabilité de ce projet. La conclusion de l'étude – puisque ce sont des études – est que ce n'était pas faisable.

Quand on fait une étude de faisabilité, il y a deux solutions : soit c'est faisable, soit cela ne l'est pas. Or là, cela ne l'était pas, notamment pour des raisons financières, parce que le prix de sortie du repas aurait été exorbitant et n'aurait pas été acceptable par les familles montrougiennes.

Nous souhaitons continuer de bien gérer les finances de la Ville et de préserver le pouvoir d'achat des familles montrougiennes. C'est pourquoi nous avons conclu, avec nos trois communes voisines, que cela n'était pas faisable. Ce n'est pas un échec, c'est une étude qui conclut à la non-faisabilité de ce projet. Comme l'a dit Mme COLAVITA, nous continuerons avec d'autres formules, d'autres solutions, à travailler ardemment sur le bien-manger, qui est une réalité à Montrouge.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

#### Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE, C. AUBRY, P-A. MOULY, S. BUJON, J-P. DAVIAUD, M-S LESUEUR, K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BDIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR, I. PAILLARD, S. GUERIN
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

## SENIORS

### 1 – Tarifs applicables aux activités du bien vieillir pour 2025

Rapporteur : Mme FAVRA

**Mme FAVRA.-** En 2025, la programmation des activités du bien-vieillir s'enrichit et s'ajuste selon les retours d'expérience de 2024. De nouvelles offres de loisirs seront proposées aux seniors, telles que des sorties en demi-journées, des journées d'exception, des balades culturelles guidées, ainsi que des rendez-vous sportifs, culturels, créatifs, permettant ainsi de se retrouver tout au long de l'année selon ses centres d'intérêt.

La tarification prévoit soit la vente d'un bouquet d'activités – qu'on appelle « pack généreux » –, comprenant deux sorties en journée, deux sorties en demi-journée et une activité en session, à prix forfaitaire, soit la vente à l'unité. Dans ces deux cas, la tarification est fondée sur une approche sociale selon le niveau de revenus.

En conclusion, il vous est proposé d'approuver les tarifs communaux relatifs aux activités proposées par le bien-vieillir pour l'année 2025.

Je précise que le tableau que vous avez eu sur table reprend un séjour selon un dispositif de l'Agence nationale pour les chèques-vacances. Nous allons ouvrir un partenariat avec cette Agence nationale pour les chèques-vacances qui est un établissement public de l'État dont la mission est le départ en vacances pour le plus grand nombre et notamment pour les séniors.

Nous avons bien réfléchi sur cette nouvelle voie pour permettre encore plus un accès social à l'ensemble des Montrougiens.

**Mme HUET.** - J'ai vérifié les chiffres sur l'INSEE : Montrouge, c'est environ 23 000 ménages, et les 2 273 ménages les plus pauvres, le premier décile, ont un revenu annuel inférieur à 12 774 euros, et les 10 % les plus riches un revenu annuel supérieur à 96 988 €. Le taux de pauvreté globale est de 10 %, mais de 12 % chez les 50 à 74 ans.

Les tarifs pourraient être encore plus progressifs et commencer à zéro, à la gratuité. Vous pourriez proposer la gratuité pour les ménages les plus en difficulté.

Pour cette raison, nous voterons contre.

**M. BOUCHEZ.** - La démarche me gêne beaucoup. Vous nous demandez de nous prononcer sur une tarification alors que l'on n'a pas de bilan. Je remercie Mme FAVRA qui, en début de réunion, m'a donné quelques éléments, mais même en les lisant, on n'a pas suffisamment de recul pour véritablement se prononcer.

Je trouve que ce n'est pas honnête de se prononcer sur une tarification sachant qu'on n'a pas fait l'étude en amont et qu'on n'a pas de bilan sur l'opération. En entreprise, on présenterait un truc comme cela, on se ferait retoquer immédiatement.

Au niveau de la démarche, que ce soit pour les séniors ou pour d'autres sujets, lorsque vous nous posez des questions sur les votes, il faut qu'en amont, on ait les éléments et des études étayées.

Sur les séniors, je trouve que l'on manque totalement d'éléments objectifs pour avoir une opinion.

Nous ne prendrons pas part au vote.

**Mme CLAQUIN.** - Sur ce sujet, au-delà des tarifs, la question est aussi celle des orientations de cette mission bien-vieillir qui, selon nous, a pour objectif de pouvoir créer du lien entre tous les Montrougiens, y compris les séniors, et entre tous les séniors, quel que soit leur niveau de vie, et donc, y compris ceux qui ont le moins accès à des activités notamment culturelles, sportives, ou différentes activités d'interaction sociale.

Sur ce plan, au-delà des activités payantes, et même si j'entends la progressivité du tarif que vous avez augmenté, il nous semble que des activités y compris parmi les plus intéressantes et stimulantes doivent pouvoir être proposées gratuitement aux Montrougiens, en particulier à ceux qui n'ont pas les moyens d'y contribuer financièrement. Cela nous semble une orientation d'autant plus importante que quand on revient à l'origine, y compris l'origine budgétaire de cette mission, on sait bien que son articulation avec les missions du CCAS... il y a eu un transfert de mission, et cet aspect de maintien de lien social entre tous les Montrougiens, quelles que soient leurs conditions de revenus, nous paraît devoir être une priorité de cette mission bien-vieillir.

**Mme FAVRA.** - Pour répondre à vos interrogations, je pense que ces tarifs et ces propositions sont pour l'ensemble des séniors. Il y a des séniors pauvres, mais nous avons mis en place des tarifs et des quotients pour permettre à chacun d'y trouver son compte. Il y a quand même des sorties

gratuites. Vous avez une journée champêtre qui coûte 7 €, des activités gustatives à 6 €. Vous avez des tables rondes où les séniors peuvent se retrouver et parler de sujets sociétaux, d'actualité, des randonnées qui sont également gratuites. Il y a un certain nombre de manifestations où les séniors peuvent se retrouver sans payer.

Tout ne peut pas être gratuit. On est obligé aussi d'avoir un équilibre avec les séniors, les plus jeunes, les moins jeunes, et donc, on ne peut pas donner des activités gratuites pour l'ensemble du bien-veillir. Il me semble tout de même, pour commencer à parler avec tous les séniors depuis plus d'un an et demi, que ces derniers sont très contents. Je ne pense pas qu'ils se soient plaints en disant que les activités que nous proposons et que nous allons proposer en 2025 sont onéreuses et qu'ils ne peuvent pas les faire.

Les quotients familiaux sont là pour équilibrer et permettre à l'ensemble des séniors d'avoir des activités. Tous les séniors ne feront pas toutes les activités qui seront proposées, mais ils pourront en faire certaines en fonction de leurs désirs, de leur temps à y consacrer.

Les séniors font pas mal d'activités gratuites. France Bénévolat dit que les séniors donnent un milliard d'heures gratuites pour garder les enfants et être dans les associations, mais on ne les a jamais entendus dire quoi que ce soit sur le fait qu'ils donnent gratuitement, qu'ils font gratuitement des actions.

Je pense que ce n'est pas cette population qui se plaindra, car elle trouve un équilibre dans la société et en trouve aussi un dans notre ville de Montrouge.

**M. le Maire.-** Pour prolonger ce que vous venez de dire, je voudrais me féliciter avec vous du succès de la mission bien-veillir, qui vient de démarrer et qui rencontre un très bon écho auprès de nos séniors. Vous avez souligné qu'il y avait des activités gratuites et d'autres payantes, et pour la première fois, on applique le fameux quotient qui permet à chacun, en fonction de ses revenus, de participer à tout ce qui est proposé.

Je voulais dire à M. BOUCHEZ que je suis surpris. Je ne sais pas quel chef d'entreprise il est ou il aurait ou a été, mais pour vendre quelque chose, il faut bien avoir des tarifs. On vous propose de voter des tarifs qui vont permettre à nos séniors de choisir des activités ensuite, nous verrons ceux qui s'inscriront et nous ferons le bilan au terme de l'année qui se sera écoulée, et nous vous en rendrons compte, évidemment.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

#### Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Ne prend pas part au vote	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE

Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET
--------	-----------------------------------	---------------------

## SPORT

### 1 – Subvention de fonctionnement aux associations sportives au titre du contrat départemental

Rapporteur : M. VERZEELE

**M. VERZEELE.**- Dans le cadre du contrat départemental de soutien au sport de haut niveau, le Département nous a versé un montant de 75 207,60 €, que nous proposons de répartir entre les quatre clubs de Montrougiens qui font partie du haut niveau, c'est-à-dire le Montrouge Football Club, le Stade Multisports de Montrouge, le Groupe Sportif de Montrouge et le Cercle Athlétique de Montrouge. Vous avez les sommes versées sur un solde de 2023 et sur un acompte 2024.

**M. PASTEAU.**- On me fait part de perturbations du fonctionnement des activités des clubs de sport qui utilisent le gymnase de la Vanne, avec une désorganisation préjudiciable aux jeunes pratiquants et licenciés sportifs.

Avez-vous des informations à ce sujet ?

**M. VERZEELE.**- Cela n'a rien à voir avec le haut niveau, le gymnase de la Vanne a subi des dégâts des eaux depuis un moment. Il y a à l'heure actuelle une bataille d'experts et d'assurances qui ne nous permet pas de réaliser les travaux tant que les experts ne se sont pas mis au point. Nous avons une interruption d'activité bien dommageable dans ce gymnase Vanne. Nous demandons également une perte d'exploitation aux assurances. Nous espérons l'ouvrir au plus tôt, mais pour des raisons de sécurité, nous sommes obligés de le laisser fermé.

*(M. BOUCHEZ et Mme HUET ont quitté la séance.)*

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

**Adopté à l'unanimité**

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

## AMENAGEMENT URBAIN

### 1 – Acquisition d'une emprise foncière d'une superficie de 189 m<sup>2</sup> au 28 rue Gabriel Péri à Montrouge

Rapporteur : M. TAKI

**M. TAKI.**- Il s'agit donc de l'acquisition d'une partie de la parcelle appartenant à la CDC Habitat Social, d'une superficie de 189 m<sup>2</sup> environ.

Cet espace planté dessert la résidence ARPAVIE, qui se trouve au 28 rue Gabriel Péri, et fait partie du domaine public, en matière d'accès et d'usage, avec des espaces verts entretenus par les services de la Ville.

Le plan local d'urbanisme indique également que cette partie de l'emprise foncière se trouve dans un emplacement réservé destiné à l'élargissement de la voie Gabriel Péri.

Il s'agit donc de régulariser la situation sur le plan administratif pour le plein droit d'effectuer des travaux de réfection et d'aménagement sur cet espace.

En conclusion, il vous est proposé d'approuver l'acquisition de cette partie de l'emprise foncière cadastrée section C n°147 d'une superficie approximative de 189 m<sup>2</sup>, au prix de 1 € hors frais, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et acte relatif à cette acquisition ainsi qu'à prendre toute mesure nécessaire à son exécution.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

#### Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

## ESPACES PUBLICS ET MOBILITES

### **1 – Convention à conclure avec la Ville de Paris pour la prise en charge financière et la réalisation de travaux par la ville de Montrouge relatifs à la modification de signalisation lumineuse tricolore pour un aménagement piéton sis avenue Henri Ginoux**

Rapporteur : M. MOULY

**M. MOULY.**- Il faut conclure une convention avec la Ville de Paris pour la prise en charge de la modification de la SLT compte tenu de nos travaux pour l'aménagement piéton au CR 158 rue Henri Ginoux. Comme c'est à la limite de Paris, conformément aux frais d'exploitation du chantier, et donc, de cette remise en état, il convient de faire une délégation de maîtrise d'ouvrage pour un devis, que la mairie de Paris nous a transmis, de 10 937,08 €.

Pour ce montant, ils font la consignation et la déconsignation des armoires électriques, la programmation relative à l'éclairage public et à la signalisation lumineuse tricolore, la remise en état des équipements et mobiliers du signalement tricolore, y compris les boucles de comptage, les opérations relatives aux interventions sur les armoires électriques, les équipements, la programmation, le déplacement, la dépose, le stockage et la repose des feux tricolores.

Comme quoi l'espace public coûte cher.

(M. BOUCHEZ est revenu.)

(Il est procédé au vote à main levée.)

#### **Adopté à l'unanimité**

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

### **2 – Avis sur le projet de plan des mobilités en Ile-de-France arrêté par le Conseil régional**

Rapporteur : M. MOULY

**M. MOULY.**- Compte tenu du nombre de pages dans le document, j'ai essayé de faire une synthèse un peu plus longue que la note de synthèse. J'en ai donc pour quelques pages, je vous préviens.

À moins que vous l'ayez tous lu.

**M. BARCESSAT.**- Vous avez dû recevoir le courrier de la région il y a un mois, deux mois ou plus ?

**M. MOULY.**- Il y a neuf jours, comme vous.

**M. BARCESSAT.**- Et immédiatement, avec une grande célérité, vous l'avez mis à l'ordre du jour et vous nous l'avez envoyé.

**M. MOULY.**- Non, ce n'est pas exactement comme cela que cela se passe. La Région vote, et ensuite, elle nous envoie un document nous disant qu'on a un certain temps pour le mettre au vote. C'est la même chose que pour le débat de la N20 : il y a des étapes à ne pas rater. En l'occurrence, ils sollicitent l'avis des communes. On a six mois, au moment où cela a été voté par la Région, pour le faire. On commence notamment dans l'explication...

**M. PASTEAU.**- Il faut travailler vos relations avec la Région pour qu'elle ne vous envoie pas si tardivement une lettre à mettre impérativement...

**M. MOULY.**- La Région l'a voté en septembre.

Le plan des mobilités en Ile-de-France 2030, adopté par le Conseil régional en septembre, est une feuille de route ambitieuse qui cherche à transformer la manière dont les Franciliens se déplacent dans le contexte de transition écologique et d'amélioration de la qualité de vie.

Il y a un certain nombre d'objectifs.

Les objectifs environnementaux et de réduction des émissions : l'un des objectifs principaux du plan est de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 26 % d'ici 2030 par rapport à 2019, avec un cap sur la neutralité carbone en 2050.

Le plan fixe des objectifs précis en matière de qualité de l'air. La pollution liée aux transports, notamment, les particules fines et le dioxyde d'azote, reste une préoccupation majeure.

Il parle ensuite des infrastructures et transports collectifs. Le Grand Paris Express est l'un des projets « phare » de ce plan. Il s'agit d'un réseau de métro automatique qui comptera quatre nouvelles lignes et 68 gares d'ici 2030, dont une à Montrouge.

Ce réseau est essentiel pour désaturer les lignes existantes et offrir une alternative viable à la voiture individuelle dans une région fortement urbanisée.

Outre le Grand Paris Express, le plan vise à améliorer la qualité des transports collectifs en augmentant la fréquence des trains, métros et bus, et en rendant ces modes plus confortables et accessibles. Il est prévu d'augmenter notamment de 15 % le nombre de déplacements en transports en commun entre 2023 et 2030. En ce qui concerne Montrouge, il commence par supprimer des lignes.

La mobilité active est la marche et le vélo. Le développement de mobilités actives constitue un axe clé du plan de mobilité, comme celui de Montrouge.

La marche en tant que mode de déplacement universel et le vélo qui a connu une croissance significative sont promus comme alternatives durables à la voiture. L'objectif est de tripler le nombre de déplacements à vélo d'ici 2030, notamment grâce à l'extension du réseau Vélo Ile-de-France, plus communément appelé « RER V ». Ce réseau s'accompagne de la création de pistes cyclables sécurisées et d'une augmentation des infrastructures adaptées, comme les parkings sécurisés pour vélos.

Concernant les transformations de la route et les intermodalités, le plan envisage une transformation de l'usage des routes pour les rendre plus modales, favorisant l'utilisation des transports collectifs de covoiturage et de mobilité douce, un peu ce qu'on a fait à Montrouge avec les zones 30.

L'objectif est d'optimiser l'utilisation des routes existantes plutôt que d'en construire de nouvelles. Les voies réservées pour les bus, le covoiturage et les vélos sont étendues, contribuant ainsi à réduire la congestion et à encourager les alternatives à la voiture individuelle.

Cela reste à démontrer.

Accessibilité et inclusion sociale : l'un des enjeux centraux du plan est de garantir l'accessibilité à tous. Cela inclut des actions pour améliorer l'accessibilité des transports aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux populations vulnérables. Le plan met en avant la nécessité d'améliorer les infrastructures pour les PMR et de promouvoir des solutions de transport adaptées. Je vous rappelle que la station Barbara et la station Mairie de Montrouge sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le plan cherche à réduire les inégalités d'accès à la mobilité dans les quartiers prioritaires et les zones rurales en proposant des solutions de transports flexibles comme le transport à la demande, et en favorisant l'implantation de pôles d'échanges multimodaux, à l'instar de ce que nous allons avoir à Châtillon Montrouge, qui facilitent les correspondances entre différents modes de transports.

Sécurité routière et santé publique : le plan de mobilité s'inscrit dans la démarche Vision Zéro adoptée par l'Union Européenne, qui vise à réduire de moitié le nombre de décès et de blessés graves sur les routes d'ici 2029. Cette initiative met l'accent sur la sécurité des usagers les plus vulnérables, notamment les piétons.

Le plan cherche également à améliorer la santé publique en encourageant les modes de déplacements actifs. En favorisant la marche et le vélo, il contribue à l'amélioration, à la qualité de vie et à la lutte contre la sédentarité.

Transition énergétique et résilience : un aspect central du plan est l'accélération de la transition énergétique dans le secteur des transports. Le soutien à l'électrification des véhicules – comme nous, je vous rappelle que nous avons un certain nombre de bornes électriques –, l'encouragement des carburants propres – BioGNV et hydrogène –, et le développement d'infrastructures de recharge font partie des leviers pour réduire la dépendance aux énergies fossiles et atteindre les objectifs de neutralité carbone.

Mise en œuvre et financement : le plan de mobilité en Ile-de-France 2030 nécessite des investissements importants pour le développement des infrastructures, la modernisation des transports collectifs et la transition énergétique. Le financement de ce plan repose sur un partenariat public/privé, ainsi que sur la mobilisation des ressources des collectivités locales de la région et de l'État. Une gestion efficace des dépenses publiques sera essentielle pour garantir que les projets atteignent leur objectif tout en respectant les contraintes budgétaires.

Le plan constitue une étape essentielle pour faire de l'Ile-de-France une région exemplaire en matière de mobilité durable.

Il y avait deux annexes, une sur l'accessibilité et une sur l'environnement.

**M. PASTEAU.**- Les orientations citées dans votre synthèse de synthèse sont louables et démontrent une appropriation, même inégale ou nouvelle, dans la majorité régionale, des problèmes d'accessibilité, d'intermodalité, etc. Je n'y reviens pas. Cependant, si la vision que partage le document n'est plus celle du « tout bagnole », elle ne va pas assez loin, faute de questionner assez le rôle des transports. La première chose à faire pour optimiser les transports est de parler d'autre chose que des transports. On parle du logement, du lieu de travail, car le transport est un outil d'émancipation qui permet de trouver une seconde chance ailleurs, mais c'est ce qui permet, pour le bien et le mal, d'éloigner le logement du lieu de travail, ce qui crée les conditions d'une hiérarchisation extrême des territoires. Le texte en parle et propose l'ambition de mieux répartir les emplois, mais semble purement incantatoire à ce sujet, évoquant le polycentrisme et sans proposer de chemin pour y parvenir. Est-il sain que l'Ile-de-France continue de croître ? Est-ce sain pour le pays et l'Ile-de-France et ses habitants ?

Où est passé l'esprit de décentralisation ? On met moins l'accent sur la route, plus sur le vélo, le rail et le bus, mais on ne fait que construire de nouveaux canaux. Dans les transports, l'offre crée la demande. La réflexion doit donc porter sur les besoins que l'on veut créer, sinon on se retrouve en tant qu'acteurs politiques à relayer d'autres besoins, ceux des industriels du BTP, qui n'ont aucun

état d'âme à ravager les terres agricoles ou des espaces naturels pour y mettre des gares ou des autoroutes inutiles.

L'organisation des transports est une tâche perdue d'avance si on ne se rend pas compte que c'est un jeu où on peut perdre autant que gagner si on s'intéresse à la croissance du transport plus qu'à sa qualité. Beaucoup de transports sont inutiles et imposés. Les gens devraient pouvoir vivre plus près de leur lieu de travail ou travailler plus près de leur domicile.

Il y a une compétition et une hiérarchie des territoires qui est un fait, une compétition de tous contre tous. C'est un sujet pour Montrouge, lieu où on vient pour travailler. En sont témoins tous ceux qui fréquentent le métro le matin ou le soir.

Comme Gentilly et Paris 14, Montrouge est, dans le document, cité comme un hypercentre : *« L'enjeu [pour les hypercentres] est de conforter la démotorisation des ménages en les reportant vers des mobilités alternatives attractives grâce à un meilleur partage de l'espace public entre les modes et les usages au profit des modes actifs et des transports collectifs. Il s'agit également d'y préserver et d'y développer des espaces de logistique urbaine ».*

La démotorisation des ménages passe par une piétonnisation, qui n'est pas suffisamment mise en avant dans le document.

La part modale du vélo est censée tripler pour atteindre 6 %. Quelle maigre ambition ! Un aspect essentiel comme le stationnement vélo est complètement négligé, puisque la seule ambition fixée à cette politique est le respect d'un Code de la construction qui est dépassé à cet égard.

Concernant le meilleur partage de l'espace public cité pour les hypercentres, offre et demande vont de pair. Le trafic des voitures individuelles sur les routes ne diminuera pas si on ne diminue pas la capacité des routes qui leur sont ouvertes. À Montrouge, il faut faire le projet d'une ville sans voiture, et ce texte, pour la région, ne va pas assez loin.

Développer des espaces de logistique urbaine : c'est un autre usage des transports, celui de la livraison. Il y a un projet d'espace logistique urbain dans le quartier des portes de Montrouge. D'une part, je l'ai déjà exprimé ici, ce qui, en concentrant beaucoup de nuisances sur un quartier, pourrait être gagné en termes d'efficacité de la consommation, voire de santé environnementale, est aussitôt perdu par l'implacable effet rebond. L'offre de logistique crée le besoin de livraison et alimente un cercle vicieux consumériste qui complique l'équilibre économique des acteurs locaux, les acteurs de la commune, au profit de grandes entreprises qui captent les profits à l'étranger et contribuent à détruire le climat et la biodiversité.

Je reviens sur le sujet de l'accessibilité. L'annexe du plan sur le sujet montre peut-être une évolution de l'exécutif régional en lien avec les Jeux paralympiques, qui ont provoqué un éveil. Néanmoins, nous devons rester vigilants, parce que le retard est abyssal. D'autre part, dans un passé récent, souvenons-nous de l'exemple de la passerelle entre la ligne 13 et la ligne 15 de la gare de Châtillon Montrouge, qui a montré qu'on peut encore imaginer construire des équipements de transports en commun sans intégrer les contraintes de l'accessibilité.

Vous aviez d'ailleurs cosigné une lettre de maires pour plaider pour une mise en accessibilité.

Sur le sujet du vélo, le document va dans le bon sens, mais c'est à l'échelon communal qu'il reviendra de faire beaucoup plus qu'actuellement. Le contexte reste celui de l'essor des SUV. J'ai appris que l'ensemble des SUV du monde sont équivalents au cinquième pays le plus polluant, en termes d'émissions de carbone.

Ce contexte serait celui d'une voiture qui fait violence aux autres mobilités, y compris, malheureusement, volontairement, nous l'apprenons aujourd'hui, puisqu'un automobiliste aurait délibérément écrasé un cycliste... Au-delà d'un contexte réglementaire, il faut une culture du vélo comme il faut une culture de la marche. Pour faire grandir cette culture des mobilités actives, il faut des actions à tous les niveaux, y compris avec des subventions aux associations qui y travaillent.

Sur le sujet de l'auto partage, le texte propose un label. C'est trop peu pour un sujet qui mérite plus.

Pour conclure, le document propose des choses intéressantes, je note et j'y reviendrai peut-être plus tard, je relirai peut-être plus tard ce document, les pages 131 et 132 notamment, qui compilent toute une série d'actions. Cependant, le document reste globalement dans la continuité des politiques publiques des dernières années et d'une vision passéiste où certains territoires gagnants d'un jeu de l'attractivité – c'est un peu votre mantra, une des 10 orientations politiques citées lors du débat d'orientations budgétaires est de rendre Montrouge attractive – contribuent, en accaparant les emplois, à éloigner les travailleurs de leur domicile.

Une dernière phrase pour féliciter la Région d'avoir sollicité notre commune, car le dialogue démocratique des collectivités me semble utile.

La Mairie de Paris a décidé de baisser à 50 kilomètres/heure la vitesse sur le boulevard périphérique. C'est une bonne mesure, qui annonce la transformation en boulevard urbain, mais une mesure prise sans concertation avec les communes riveraines.

Je vous engage à prendre langue avec la Mairie de Paris et celle du 14<sup>e</sup> arrondissement, proactivement, pour participer au travail à ce sujet.

**M. BARCESSAT.**- J'ai lu aussi avec beaucoup d'attention ce plan de mobilité Ile-de-France. J'ai moins compris l'intervention de M. MOULY, qui parle vite et de façon hachée. C'est un outil qui doit structurer et penser nos déplacements d'ici 2030 en tenant compte de l'urgence climatique et de la réduction des émissions polluantes.

Je suis conscient des intentions mises dans ce plan. Je note la qualité du travail, les initiatives, la progression, mais en même temps, je ne peux pas m'empêcher de rappeler, parce que c'est un fait, que notre avenir dépendra du niveau de nos émissions de gaz à effet de serre à court terme. Le réchauffement de la planète va se poursuivre à court terme et devrait atteindre 1,5 degré au plus tard au début des années 2030. Ensuite, il sera possible de limiter le réchauffement sous 2 degrés, voire 1,5 s'il y a une forte baisse de nos émissions de gaz à effet de serre. Seulement, les politiques actuellement en œuvre nous amènent à un réchauffement de 3,2 degrés en 2100, c'est-à-dire un monde invivable dans de nombreuses régions et pour beaucoup d'espèces. D'où l'importance de prendre la mesure réaliste de ce qu'il faut mettre en œuvre dès à présent et sans tergiversations partisans. Malgré les promesses, les enjeux, force est de constater que ce plan n'est pas à la hauteur de ce dont nous avons besoin et qu'il manque d'ambition.

Dans sa présentation, M. MOULY nous dit que les objectifs de ce plan vont permettre de décarboner le parc des véhicules franciliens. Je dis surtout que ce plan fixe une réduction de 26 % des gaz à effet de serre d'ici 2030 quand la loi Énergie Climat votée en 2019 fixe un minimum de 40 %. Ce n'est pas suffisant, ce n'est plus suffisant.

M. MOULY nous dit que ce plan va développer les alternatives à la voiture individuelle. Mais quand on prend l'exemple du vélo – c'est ce qu'a fait Cyril PASTEAU –, qui est une alternative forte en région Ile-de-France, l'objectif de ce plan est que 6 % des déplacements soient faits à vélo en 2030. Or certains de nos voisins européens sont déjà à plus de 20 %. Ce n'est pas suffisant, ce n'est plus suffisant.

Il est question d'une réduction de l'ordre de 15 % pour les déplacements individuels motorisés d'ici 2030, mais la loi Énergie Climat fixe des émissions de gaz à effet de serre divisées au moins par six d'ici 2050.

Concernant les transports en commun, c'est un plan trop faible sur le sujet de la réparation des lignes RER, Transilien, métro, qui sont vieillissantes et dégradées, avec des retards, des suppressions et des dysfonctionnements quotidiens. C'est un plan trop faible sur l'offre en termes de fréquence et d'amplitude horaire de ces mêmes transports en commun. Je ne parle pas du coût de ces derniers, dont il n'est pas prévu qu'il diminue, bien au contraire.

Nous savons que ces facteurs sont fondamentaux pour inciter à abandonner les véhicules individuels au profit des transports en commun.

On ne peut être satisfait de ce plan. Il n'y a plus le choix, il n'y a plus le temps, il faut être intransigeant sur les objectifs et les atteindre. À ceux qui disent qu'il n'est pas possible de contenter tout le monde, nous répondons que demain, il sera trop tard.

Ce plan n'est pas à la hauteur des enjeux prioritaires de notre société et nous voterons contre.

**M. BOUCHEZ.**- Au niveau du processus, ce qui est demandé est l'avis des communes de telle manière qu'ensuite, on puisse faire une enquête publique. Est-ce bien cela ?

**M. MOULY.**- D'abord, on recueille l'avis des personnalités publiques associées, dont les communes, et ensuite, un rapport sera transmis à la Région. À mon avis, il n'y aura pas forcément d'enquête publique à terme, même si c'est en cours, il se décide s'il y aura une enquête publique ou pas, comme pour le SDRIF. C'est un peu la question de M. PASTEAU, qui a confondu SDRIF et plan de mobilité.

**M. BOUCHEZ.**- Effectivement, j'entends les remarques qui ont été faites par mes collègues de l'opposition. Ceci étant, nous allons voter pour ce rapport, de façon que l'on puisse individuellement agir. Ce qui a été dit aujourd'hui au niveau du Conseil municipal risque de devenir lettre morte, cela ne passera pas la barrière de la discussion.

En votant pour, nous attendons véritablement la consultation publique.

**M. MOULY.**- Je vais répondre à M. PASTEAU, qui a bien compris que Montrouge était dans l'hypercentre. Il préconise une ville « zéro voiture ». J'ai bien entendu ce que vous préconisez, c'est votre choix. Chacun est libre de faire ce qu'il veut. Nous, avec le maire notamment, nous privilégions le partage de l'espace public pour l'ensemble des usagers et des Montrougiens. Ce que nous faisons actuellement sur l'ensemble des voiries, c'est mettre l'ensemble des acteurs et des personnes qui habitent ou qui traversent Montrouge en sécurité. Si vous regardez Ginoux Gautier, on élargit les trottoirs, on fait des pistes cyclables décaissées, on réduit la place de la voiture sur la voirie. C'est ce qu'on avait prévu de faire sur la N20 notamment.

C'est une vraie divergence de point de vue. Vous avez raison, vous êtes pour zéro voiture, je ne suis absolument pas pour zéro voiture.

**M. PASTEAU.**- Non, je n'ai pas dit « zéro voiture ».

**M. MOULY.**- J'ai un bon sens de l'écoute, vous avez dit « zéro voiture ».

**M. PASTEAU.**- Je suis pour les zones à trafic limité.

**M. MOULY.**- Peut-être pas zéro voiture, mais sans voiture. Cela revient au même.

Pour revenir sur un certain nombre de points dont vous avez parlé, on va revenir sur les stationnements vélo, car le plan donne des grands axes. Si on prend ce que la Ville a fait en quatre ans, on est largement au-delà de ce qui est prévu dans le plan.

Prenons par exemple les 6 %. Des comptages ont été faits avant covid-19 et après covid-19. On sait bien que la part du vélo se développe à Montrouge. Nous sommes au-dessus des 6 %. Aujourd'hui, nous en sommes là. C'est pour cela que nous créons des arceaux vélos, que nous mettons des consignes sécurisées vélos, que nous installons, parce que nous accompagnons le changement.

Je fais un lien : M. BARCESSAT m'avait dit à un moment donné, sur le stationnement, qu'il y avait des soucis, parce que des gens n'arrivaient pas forcément à se déplacer et que l'on aurait dû faire une offre gratuite dans le stationnement, faire une limite – vous l'aviez dit en Conseil –, pour permettre à des aidants de venir voir les personnes vulnérables sans être « matraquées » par le stationnement.

Il faut savoir ce que l'on veut. Soit on passe au sans voiture, soit il faut mettre tout le monde d'accord. Foncièrement, aujourd'hui, le plan qui nous est proposé ce soir ne va peut-être pas assez loin sur un

certain nombre de choses que vous avez pu dire, mais je pense qu'il est la synthèse de l'ensemble des élus régionaux. On nous demande notre avis, je suis d'avis de voter pour, non pas parce que c'est la Région qui propose, mais parce que cela s'inscrit pleinement dans ce qu'on fait.

Il crée quelque part un minimum. Nous avons déjà dépassé un certain nombre de sujets. Il y a d'autres choses à travailler. Personne, notamment, n'a relevé le PAVE, plan d'accessibilité communal que nous devons faire. Nous allons le faire. Il y a beaucoup de choses à relever pour avancer.

Aujourd'hui, on part simplement d'un état de fait. On nous dit qu'en 2030, cela va s'améliorer. À l'aune de ce qu'il s'est passé sur la N20, il vaut mieux se contenter de ce qu'on a et qui s'améliore plutôt que de tout vouloir remettre en cause.

**M. le Maire.-** Ce n'est pas le rapport de M. MOULY, c'est le rapport de la Région. Il a raison de dire qu'il va dans le sens de ce que nous faisons. M. PASTEAU parlait d'attractivité, c'est plutôt bien d'être attractif que l'inverse. Une ville attractive est une ville dans laquelle on a envie d'habiter. Nous sommes fiers d'être attractifs.

Je voulais dire aussi que la région Ile-de-France, première région d'Europe par son PIB, a récemment été classée comme celle qui avait le meilleur réseau de transports en commun du monde. On l'a vérifié cet été avec les Jeux Olympiques, parce que des millions de personnes sont venues du monde entier, et cela a très bien fonctionné. Nous avons la chance de vivre dans une petite région, l'Ile-de-France est la plus petite région de France, mais cela représente plus d'un tiers du PIB de la France. Sur une toute petite région, on crée beaucoup de richesses et on circule beaucoup mieux qu'ailleurs.

Il faut se féliciter de cela, et au cœur de cette région, il y a Montrouge, qui touche Paris. À Montrouge, comme l'a dit M. MOULY, on partage l'espace public et on fait en sorte qu'on puisse circuler à vélo de mieux en mieux, à pied de mieux en mieux, en voiture, mais les voitures doivent se stationner au sous-sol, c'est ce que nous faisons. Tout cela est très positif et évidemment, nous y travaillons.

L'écologie ne doit pas être punitive, mais positive. C'est la conception que nous en avons ici, nous, dans la majorité.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

#### **Adopté à la majorité**

<b>Vote</b>	<b>Groupe</b>	<b>Elus</b>
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIUS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN
Contre	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

*Arrivée de M. LE GALL qui est porteur du pouvoir de Mme CROCHAT*

<b>COMMANDE PUBLIQUE</b>
--------------------------

**1 – Accord sur le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation d'un établissement d'accueil du jeune enfant sis 106, avenue Aristide Briand**

---

*Rapporteur : Mme FAVRA*

**Mme FAVRA.**- Par délibération du 3 juin 2021, vous avez approuvé le choix du délégataire de la délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation d'un établissement d'accueil du jeune enfant au 106, avenue Aristide Briand.

Cette délégation prendra fin le 31 août 2025. La Ville de Montrouge envisage de renouveler cette concession.

Il s'agit donc de confier de nouveau à un opérateur privé ou public la gestion d'un service public à ses risques et périls, en contrepartie d'une redevance qu'il percevra directement auprès des usagers et d'une participation annuelle et forfaitisée de la Ville.

Conformément à l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales, vous êtes appelés à vous prononcer sur le principe du recours à la délégation de service public :

- au vu du rapport ci-annexé ;
- au vu de l'avis de la commission consultative des services publics locaux réunie le 4 octobre 2024 – avis favorable par ailleurs -;
- au vu de l'avis du comité social territorial prévu par l'article 33 de la loi n°84-5 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires de la fonction publique territoriale, lequel comité s'est réuni le 27 septembre 2024.

Cette convention prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2025 pour une durée de quatre ans.

En conséquence, M. le maire vous demande :

- d'approuver le principe du recours à la procédure de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation d'un établissement d'accueil du jeune enfant sis 106, avenue Aristide Briand ;
- d'approuver le rapport ;
- d'autoriser M. le maire ou son représentant à lancer une procédure de dévolution du contrat de délégation de service public.

**Mme HUET.**- Nous voterons contre, cela ne vous étonnera pas, car nous sommes contre le principe même de déléguer l'opération de ce genre de services publics, qui sont si sensibles et importants, au privé. Pour nous, la recherche de profit et le soin apporté aux tout-petits ne font pas bon ménage.

Nous sommes contre, mais nous serions en faveur d'une nouvelle crèche en régie, avec grand plaisir.

**Mme GOMEZ-BOSSIERE.**- Nous constatons qu'en matière de services publics locaux, la majorité municipale fait une utilisation intermittente de la gestion par régie directe ou via une DSP.

Qu'est-ce qui fait, dans votre processus de décision politique, passer certains services publics en régie, par exemple les activités de l'espace Colucci, ou préconiser le renouvellement d'une concession de service, comme dans le cas de l'établissement consacré à la petite enfance du 106 avenue Aristide Briand ?

**M. BOUCHEZ.**- J'avais déjà demandé que sur la petite enfance, on ait une réflexion à moyen ou long terme sur l'endroit où nous allons. Au niveau des naissances, nous étions à 750 par an il y a quelques années. Nous sommes maintenant quasiment en dessous de 600. Pour prendre des orientations

aujourd'hui sur les établissements, il faudrait avoir une vision claire d'où nous allons. C'est toujours la même politique : à horizon cinq ans, quelles seront véritablement les demandes et comment on gère cela, entre ce qui est municipal et ce qui est DSP.

Je ne suis pas certain que prendre l'orientation de mettre une grande partie en DSP soit la meilleure réponse à la fois technique et par rapport aux demandes.

Vous disiez qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs. Je suis d'accord avec vous, il faut commencer par faire une analyse véritablement de l'endroit où on va, et ensuite, on fixe le chemin.

On prend une décision sans avoir de vision sur la politique qu'on peut avoir vis-à-vis de la petite enfance à horizon cinq ans.

**Mme CLAQUIN.**- La question qui nous est posée ici est celle du recours à une DSP pour cet établissement situé 106 avenue Aristide Briand. La question est plus large. À des précédents conseils municipaux, vous aviez rappelé le nombre de demandes satisfaites pour les crèches collectives, à peu près la moitié. Vous aviez cité également les chiffres de la CAF. Lorsqu'on compare les pourcentages d'accès à un mode de garde, quel qu'il soit, avec les taux et les nombres de ménages avec enfants dont les deux parents travaillent, on voyait bien qu'il y avait un déficit d'offre de modes de garde pour les familles montrougiennes.

Notre préoccupation, au-delà du 106 avenue Aristide Briand, est l'investissement dans les gardes d'enfants, y compris et surtout dans les crèches collectives de la ville.

Le recours à la DSP sur ce sujet ne résoudra pas cette question.

**Mme FAVRA.**- Madame HUET, vous parliez du service public et des crèches privées. Chacun dispose de ces services et tant mieux. Je vous rappellerai néanmoins qu'au sein de ces établissements privés, les professionnels ont exactement les mêmes diplômes que dans le public.

La qualité de ces DSP que nous prenons correspond exactement aux mêmes diplômes pour l'accueil du jeune enfant.

Ensuite, cela fait plus de 15 ans que nous avons la délégation de service public et nous n'avons qu'une seule crèche sur les 14 structures. On ne peut pas dire que nous avons utilisé de façon folle l'apport d'une délégation de service public.

La DSP nous aide bien parce que nous étions attachés à maintenir au sein de chaque quartier des crèches et des jardins d'enfants, pour que les enfants et les familles puissent trouver, dans chaque quartier, des points d'accueil. Il nous semblait intéressant aussi de faire vivre les quartiers dans ce sens.

Monsieur BOUCHEZ, vous parlez des problèmes de naissances. C'est vrai qu'il y a moins de naissances, mais on ignore toujours le flux migratoire. C'est-à-dire que l'on sait que l'on va avoir peut-être dans quelque temps des constructions et on aura sûrement un apport de jeunes familles ou moins jeunes, l'inter génération, on l'espère, sera de mise. Il n'y a pas que le critère « naissances » qui est intéressant. Il y a aussi le flux migratoire. Après la covid-19, beaucoup de familles sont parties en province, parce qu'elles voulaient être plus « au » vert. D'autres personnes sont aussi arrivées de Paris.

Nous avons fait des propositions de places en crèche lors de la dernière commission. Actuellement, nous sommes à 25 % de désistements de familles qui ne souhaitent pas prendre de place en crèche.

Pourquoi ? Parce que toutes ces familles travaillent, bien sûr, certaines travaillent, mais elles font du télétravail, et souvent, elles préfèrent rester chez elle pour s'occuper de leurs enfants, le papa le lundi, par exemple, le vendredi la maman. Ils ont moins de besoins, des grands-parents peuvent aider. Ils ont moins besoin de ces places en crèche.

Il y a une profonde réflexion à mettre en place. Est-ce que nos structures actuelles, avec cette DSP, ne sont pas suffisantes ? Vous parliez d'ici 30 ans, 40 ans, ce sera une étude assez intéressante à

faire. S'agissant de la politique de la petite enfance, notamment en matière de mode d'accueil, l'accueil en établissement du jeune enfant est un choix parental. Il y a plusieurs propositions d'accueil, des accueils collectifs, des accueils individuels. Nous avons essayé d'ouvrir la maison des tout-petits pour trouver un équilibre avec l'accueil individuel, c'est-à-dire des assistantes maternelles, des auxiliaires parentales. Je pense que les Montrougiens – je parle des Montrougiens – peuvent trouver un accueil de leur choix. Il faut aussi entendre que ce sont les parents qui décident. Il y a aussi des parents qui décident, par exemple, de prendre un congé parental de six mois, d'un an. On ne sait pas exactement quelles propositions on pourra faire d'ici quelques années.

Cette délégation de service unique est intéressante pour nous, parce que nous avons la possibilité de demander, d'accueillir plus d'enfants au sein de la ville.

Une seule crèche en délégation pour 14 établissements d'accueil du jeune enfant.

**M. le Maire.-** La petite enfance n'est pas une compétence obligatoire des communes. Les communes le font parce qu'elles y ont intérêt. À Montrouge, comme le dit Mme FAVRA, le taux d'activité est de 85 %. Souvent, les deux parents travaillent, c'est la raison pour laquelle on crée des structures d'accueil du jeune enfant.

Le taux de couverture à Montrouge est sans doute l'un des meilleurs dans les Hauts-de-Seine et sans doute en France. Nous consacrons 13 M€ par an à la petite enfance, c'est énorme. C'est notre deuxième budget. Nous avons 14 structures, dont 13 en régie et une seule en DSP. Nous ne sommes pas du tout opposés à la gestion en DSP, de nombreux services publics sont gérés par délégation et c'est très bien. Souvent, le privé sait très bien répondre aux besoins et tant mieux, et nous le choisissons lorsque c'est utile et nécessaire.

Le fait d'avoir une crèche en DSP permet de comparer le public et le privé. On se rend compte que le privé a certains avantages et que le public en a d'autres. Comparer les deux, c'est très bien.

*(Entrée en séance à 20 h 46 de M. Le Gall.)*

Nous savons très bien où nous allons en matière de petite enfance. Nous avons une stratégie. Nous construisons de nouveaux équipements, nous gérons au mieux. Nous essayons de recruter autant que possible. Il y a une forte pression dans ces domaines, de difficultés de recrutement. Nous essayons de garder ce très bon taux de couverture et de poursuivre cette politique vertueuse.

Nous accueillons M. Le Gall, qui nous a rejoints.

Nous passons au vote pour le recours à la DSP pour la crèche Aristide Briand.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

#### Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN
Abstention	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT

Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G ; LE GALL, A.-L CROCHAT
Abstention	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

**Vote pour** : le groupe Montrouge Ensemble.

**Abstention** : les groupes Indépendants Montrouge, Montrouge en Commun, l'Avenir n'attend pas à Montrouge.

**Vote contre** : le groupe Montrouge Ecologique et Solidaire.

## INTERCOMMUNALITE

### 1 – SIFUREP- Retrait de la commune de Carrières-sur-Seine

Rapporteur : Mme GRAÏNE

**Mme GRAÏNE.**- Le SIFUREP existe depuis 1905, est reconnu comme acteur majeur du funéraire en Ile-de-France. Il participe au développement du service public funéraire et à la régulation de ce marché concurrentiel. Il négocie toujours les tarifs obsèques de crémation ou de séjour en chambre funéraire, permet aux familles de ces villes adhérentes de bénéficier d'un accompagnement humain et de qualité à des prix négociés. Je rappelle que les personnes sans ressources et les enfants de moins de trois ans sont pris en charge totalement.

Le SIFUREP a 119 adhérents villes en 2024 et 72 adhérents à la centrale d'achat.

Le 27 novembre 2023, Carrières-sur-Seine a manifesté son souhait de se retirer du syndicat. Aujourd'hui, on nous demande d'approuver le retrait de cette commune au SIFUREP. C'est une obligation.

(Il est procédé au vote à main levée.)

**Adopté à l'unanimité**

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BDIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G ; LE GALL, A.-L CROCHAT

Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

## RESSOURCES HUMAINES

### 1 – Revalorisation du taux de vacation de la sage-femme

Rapporteur : Mme BUJON

**Mme BUJON.**- Il s'agit de revaloriser le taux de vacation de la sage-femme qui exerce actuellement au centre municipal de santé. La Ville est confrontée à des difficultés concernant le recrutement de sage-femmes au CMS, en raison de la faible démographie médicale de cette profession.

Pourtant, la santé féminine est un axe majeur de développement dans le projet de santé du CMS.

Les 23 heures hebdomadaires, soit 11,5 vacations de sage-femme, incluant aqua-maternité, rééducation périnéale, etc., ne sont actuellement plus couvertes, suite au départ d'une des deux sages-femmes.

La sage-femme restante propose de reprendre l'intégralité des activités antérieurement effectuées par sa collègue, y compris l'aqua-maternité.

Cependant, pour développer son activité au sein du CMS, elle doit quitter son activité libérale et la question de la revalorisation du tarif horaire de ses vacations se pose.

À partir d'études menées sur d'autres CMS, il est proposé la revalorisation la tarification de la vacation à 37,28 € brut de l'heure.

**Mme HUET.**- Vous nous avez indiqué la semaine dernière que la tarification de la vacation de sage-femme était de 31,50 € de l'heure précédemment, et que vous proposez de la revaloriser à 37,28 € bruts de l'heure. C'est très bien, nous sommes ravis de voir que vous êtes capables de faire des efforts financiers quand il s'agit de sauver le dernier emploi de sage-femme du CMS.

La prochaine fois, vous pourriez éviter d'attendre le dernier moment avant de revaloriser certains métiers du CMS. Je suis sûre que des collègues de Madame seraient également ravis de voir leur salaire revalorisé, ou peut-être faut-il être en libéral pour se faire entendre et bénéficier du rapport de force nécessaire à l'augmentation de son salaire.

**Mme GOMEZ-BOSSIERE.**- Dans le même sens évoqué lors du vote de tout à l'heure du tarif 2025 des activités du bien vieillir, nous sommes face à un manque de rapport complet sur les besoins concrets du médico-social au titre des prestations des sages-femmes dans notre commune.

Combien d'heures de soins ou d'autres prestations sanitaires ou socio-sanitaires sont imparties dans le cadre de cette action municipale ? Combien de bénéficiaires sont concernés ? Quelle évaluation qualitative et quantitative a été faite sur les besoins d'une, deux, trois ou quatre sages-femmes à Montrouge ?

Quand on travaille plus, on devrait gagner plus. Ce n'est donc pas seulement un sujet d'augmentation des tarifs horaires d'un professionnel de santé, mais de connaître l'état actuel, factuel, concret des besoins du secteur, et concrètement, en matière de sages-femmes.

**M. BOUCHEZ.**- Je suis très partagé sur cette délibération, parce que je la mets en lien avec le débat d'orientations budgétaires. J'ai indiqué, lorsqu'on a étudié le projet, le budget pour l'année prochaine,

qu'il fallait faire à la fois attention sur des ressources qui n'étaient peut-être pas forcément atteignables, mais d'autre part, qu'il fallait aussi faire très attention au niveau des dépenses.

Je n'ai rien contre l'aqua maternité, mais est-ce que compte tenu du contexte, on est obligé de la maintenir ? Pour continuer sur la remarque de Mme GOMEZ-BOSSIERE, est-il véritablement nécessaire de remplacer cette personne ? Est-ce que ce n'est pas l'occasion de revoir et de resserrer nos dépenses en restant avec une personne et non pas deux ?

**Mme BUJON.**- Concernant le choix de revaloriser cette personne aujourd'hui, c'est parce qu'on s'est trouvé dans cette situation d'avoir un seul professionnel, on a choisi de le faire maintenant.

Concernant les besoins de sages-femmes sur la commune, ils sont assurés en bonne partie par le centre municipal de santé, heureusement, pas seulement. Il y a beaucoup de sages-femmes libérales sur le territoire, sans compter celles qui exercent dans les maternités avoisinantes, puisque nous n'avons pas de maternité à Montrouge.

Quant à la question de supprimer en tout et pour tout le poste de cette sage-femme, ou cette partie de ces vacances, ce serait regrettable. Y compris, d'ailleurs, l'aqua maternité, même si ce n'est pas vous qui en profiterez. Cela paraît logique de le maintenir. En effet, c'est un beau progrès qui avait eu lieu dans le dernier mandat.

**M. le Maire.**- Vous êtes soucieux, Monsieur BOUCHEZ, de la démographie montrougiennne. Si on supprime les sages-femmes, on ne va pas avoir beaucoup d'enfants.

Pour être sérieux, l'objectif de la Ville, à travers son centre municipal de santé, est évidemment de lutter contre la désertification médicale, mais aussi de compléter l'offre privée. Il y a d'ailleurs un partenariat très étroit et qui s'enrichit chaque jour entre la médecine privée et la médecine publique incarnée par notre centre municipal de santé. Cela ne nous coûte rien, puisque c'est pris en charge par la caisse primaire d'assurance maladie. Tout cela a été positif pour les Montrougiennes et les Montrougiens.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

#### Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G ; LE GALL, A.-L CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Pour	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

## 2 – Création d'emplois et mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : M. le MAIRE

**M. le Maire.-** Nous vous proposons la création de 4 emplois et la mise à jour du tableau des effectifs :

- un emploi pour le futur jardin d'enfants Gambetta, doté de 58 berceaux. Nous recruterons une adjointe de formation infirmière et qui aura le cadre d'emploi de puéricultrice territoriale ;
- à la direction de l'urbanisme, nous proposons de créer le poste de chef de service sur un grade d'ingénieur territorial, qui encadrera les deux chefs de projets constituant l'équipe actuelle ;
- pour le service logistique, nous proposons de recruter deux manutentionnaires dans le cadre d'emploi d'adjoint technique, pour renforcer l'équipe et répondre aux besoins de l'équipe logistique de la Ville.

**M. BOUCHEZ.-** Sur le personnel communal composé de 1 109 agents, quelle est la part des titulaires et la part des non-titulaires ?

**M. LE GALL.-** Le précédent tableau que vous nous avez fourni au mois de juin faisait figurer 1 100 agents. Là, il y en a 1 105 au mois de juin. Un des deux totaux doit être vérifié. Ce n'est pas très important, mais dans le suivi de la trajectoire, c'est quand même utile que nous ayons une information fiable.

Combien de ces emplois sont actuellement vacants ?

**Mme HUET.-** C'est pour expliquer pourquoi nous ne prendrons pas part au vote. Nous considérons que nous n'avons pas assez d'informations. Avec ce document, nous n'avons pas de mise en perspective de l'évolution des effectifs dans les cinq dernières années. Nous n'avons pas non plus l'avis des syndicats. Nous préférons ne pas participer au vote.

**M. le Maire.-** Combien de titulaires et combien de contractuels ? A-t-on la réponse ?

On recherche et on vous le donnera.

Monsieur LE GALL, combien de vacants ? On vous le dira également. On vous apportera la réponse tout à l'heure.

Nous passons au vote.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

### Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELDE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOUMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT

Abstention	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G ; LE GALL, A.-L CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Ne prend pas part au vote	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

### **3 – Extension du recours à l'apprentissage**

*Rapporteur : M. le MAIRE*

**M. le Maire.-** Nous vous proposons de poursuivre notre politique de recours à l'apprentissage, à travers 15 nouveaux contrats pour 2024-2025.

Vous connaissez tous l'intérêt de l'apprentissage, qui a connu un grand succès ces dernières années et qui nous intéresse beaucoup.

Nous proposons :

- à la DINSI, l'informatique : 3 apprentis ;
- petite enfance : 1 apprentie en CAP, 1 auxiliaire de puéricultrice et 1 en diplôme d'État d'éducatrice de jeunes enfants ;
- direction des ressources humaines : 2 apprentis en contrôle de gestion ;
- sport et vie associative : 1 apprenti en master STAPS management du sport ;
- direction de l'évènementiel et de la culture : 1 apprenti ;
- direction des espaces verts : 1 apprenti en CAPA de jardinier paysagiste ;
- direction des bâtiments, énergie, propreté : 1 apprenti en master de la performance énergétique ;
- direction de l'aménagement urbain : 1 apprenti en master d'architecture.

Y a-t-il des questions ?

J'ai les réponses : 659 titulaires et 257 contractuels parmi les ETP, et 45 postes vacants à l'heure où nous nous parlons, 45 sur les 1000, soit un taux de vacance très faible.

**Mme HUET.-** Sur le sujet des apprentis, c'est devenu ma marotte, je vous pose de nouveau les questions que j'ai déjà posées : quelles sont les conditions de travail de ces apprentis ? Est-ce que vous touchez des aides pour ces derniers ? Si oui, de combien ? Pour ces nouveaux contrats, s'agit-il de postes en CDI, CDD remplacés par des apprentis, ou s'agit-il de créations de poste ? Quel est le taux moyen des apprentis employés par la Ville qui voient leurs contrats se transformer en CDI ? Quel taux de transformation envisagez-vous pour ces nouveaux contrats d'apprentissage en CDI une fois qu'ils seront terminés ?

Évidemment, je suis toujours preneuse de la note qui permettrait de récapituler toutes ces informations. Vous m'aviez dit en 2023 que vous pourriez nous présenter cela « dans le détail, avec Mme Deschanel qui suit cela de très près ». Merci.

**M. LE GALL.-** Avec les mesures gouvernementales qui risquent de réduire les aides à l'apprentissage, est-ce que la Mairie envisage de réallouer son objectif de 15 apprentis sur l'année qui vient ?

**M. le Maire.-** Les conditions de travail sont bonnes. Le taux de transformation est de 13 régularisations et 2 créations.

En réalité, s'agissant des apprentis, il y a deux scénarios : soit la Ville les recrute, donc 13... nous avons plusieurs cas d'apprentis qui sont restés dans la ville, et d'autres qui, ayant appris leur métier, vont ailleurs et se font recruter parce qu'ils ont bien progressé chez nous.

Est-ce que cela va nous faire évoluer ? Nous avons eu ce débat avant que vous n'arriviez. Il est vrai que les annonces sont préoccupantes. Nous essaierons d'adapter notre budget à cette nouvelle réalité, mais à ce stade, nous souhaitons continuer à avoir recours à l'apprentissage. C'est un vrai moyen pour nous de former des jeunes et de leur mettre le pied à l'étrier. C'est une très bonne formation. Encore une fois, quand ils restent chez nous, c'est encore mieux. Il y a une très grande mobilité dans la fonction publique territoriale et beaucoup de cadres vont dans d'autres communes. Montrouge est prisée, mais à l'inverse, nous recrutons aussi de très bons cadres, tout cela est très positif.

Nous passons au vote.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

#### Adopté à la majorité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA,T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE , C. AUBRY, P-A. MOULY , S. BUJON, J-P. DAVIAUD , M-S LESUEUR, , K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BDIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR , I. PAILLARD,S. GUERIN
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G ; LE GALL, A.-L CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Contre	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

#### **4 – Convention relative au paiement des honoraires des médecins agréés sollicités par le secrétariat du Conseil médical interdépartemental placé auprès du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne**

*Rapporteur : Mme BUJON*

**Mme BUJON.-** Conformément à la loi, le Centre interdépartemental de gestion assure pour l'ensemble des agents des collectivités territoriales le secrétariat du Conseil Médical.

Le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 prévoit l'organisation, par le secrétariat du comité médical, de contre-visites auprès des médecins agréés et précise que les honoraires et autres services médicaux résultant des examens prévus au présent décret sont à la charge du budget de la collectivité intéressée.

Il s'agit de médecine du travail.

Il vous est proposé d'approuver la convention, ci-annexée, relative au paiement des honoraires des médecins agréés sollicités par le secrétariat du Conseil médical interdépartemental placé auprès du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne.

*(Il est procédé au vote à main levée.)*

### Adopté à l'unanimité

Vote	Groupe	Elus
Pour	Montrouge ensemble	E. LENGEREAU, C.FAVRA, T. VIROL, M. COLAVITA, P. CARRÉ, C. BAELE, P. HUREAU, G. RABIER, J-Y. VERZEELE, C. AUBRY, P-A. MOULY, S. BUJON, J-P. DAVIAUD, M-S LESUEUR, K. TAKI, C. DE PABLO, L. GRAINE, P. F. DECORDE, E. ROSSIGNOL, E. CASTIGNOLI, I. LEMÉE, P. XAVIER, J. MELEDJE, P. BADIAS, T. BRIET, Y-L ; N'GUYEN, A. SAMBOU-HONORÉ, M. DEVRIENDT, M. VETILLARD, C. SELVACOMAR, I. PAILLARD, S. GUERIN
Pour	Montrouge en commun	J. TIMOTEO, F. CLAQUIN, L. BARCESSAT
Pour	L'avenir n'attend pas à Montrouge	G ; LE GALL, A.-L CROCHAT
Pour	Indépendants Montrouge	A. BOUCHEZ, C. CARLI-SASSOE, G. GOMEZ-BOSSIERE
Abstention	Montrouge écologique et solidaire	C. PASTEAU, A. HUET

**M. le Maire.-** Nous avons terminé l'ordre du jour.

### QUESTIONS DIVERSES

**Mme HUET.-** J'en ai deux.

Des bancs placés autour des troncs d'arbres ainsi qu'une table en face de l'enseigne Cocci Market près du lycée Maurice Genevoix permettaient aux lycéens de manger et de passer du temps ensemble lors de la pause du midi. Ces bancs ont été retirés et les élèves disent qu'ils mangent désormais par terre. Une pétition est lancée par ces mêmes lycéens pour que les bancs et la table soient remis.

Qui était responsable de ce mobilier public ? Pourriez-vous obtenir que ces bancs ainsi que la table soient remis en place pour que les lycéens puissent manger et se reposer sur la pause de midi ?

Deuxième question : visiblement, il y a eu un problème avec le chauffage dans les classes élémentaires Rabelais il y a quelques semaines. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ? Cela a-t-il un rapport avec les travaux qui ont eu lieu dans l'école ?

**M. MOULY.-** Les bancs et tables avaient été posés sur le domaine de la résidence Buffalo, avec l'accord de l'assemblée générale. Celle-ci a décidé de les retirer par un vote de l'AG, nous devons nous y conformer. C'est pour cela qu'ils ont été retirés. Si une nouvelle délibération à l'assemblée générale demande de les remettre, nous le ferons, mais pour l'instant, celle-ci est souveraine, on est sur une partie privative.

**M. le Maire.-** Ce projet avait été issu d'un budget participatif et il devait avoir l'accord de l'assemblée générale. Comme nous ne sommes pas chez nous, nous respectons l'avis du propriétaire, qui a changé. Au départ, il était favorable, puis il ne l'est plus.

Nous ne faisons que respecter l'avis du propriétaire, en l'espèce la résidence Buffalo.

Madame COLAVITA, sur Rabelais ?

**Mme COLAVITA.-** Ce n'était pas il y a quelques semaines, parce que les écoles ont été remises en chauffe la semaine dernière. Suite aux travaux de cet été de Rabelais, les radiateurs n'ont pas été reconnectés au réseau, parce qu'on doit le faire pendant les vacances de novembre. Je vous rassure, les équipes techniques ont été sur le front tout le week-end et des convecteurs ont été achetés spécialement pour la mise en chauffe de l'ensemble des classes. Ils ont été mis en chauffe dès samedi et dimanche, et lundi matin, les enfants ont pu être dans leur classe avec une température ambiante tout à fait acceptable pour la saison.

**M. BOUCHEZ.-** J'ai été interpellé par des personnes qui utilisent Montbus, qui me posent la question : « Pourquoi le Montbus est-il payant à Montrouge, alors que dans d'autres communes du territoire, il serait gratuit ? »

Je ne connais pas la tarification dans les autres communes. Est-ce le cas ou pas ? Y a-t-il des communes qui pratiquent le transport gratuit ? Dans ce cas, pourquoi Montrouge est-il payant et pourquoi est-ce gratuit ailleurs ?

**M. le Maire.-** Le Montbus est géré par VS GP. Le principe est que tout le monde paie pour aller dans les bus de VS GP, y compris dans les autres communes. Historiquement, certains réseaux, notamment celui de Malakoff, par exemple, et un autre, je ne sais plus lequel, étaient gratuits. Maintenant, le principe est que c'est payant. Normalement, tout le monde doit payer. Certains ont parfois des dérogations, mais le principe est que c'est payant. Tout cela est géré par VS GP. Nous avons réalisé avec VS GP une mutualisation de la gestion de toutes ces lignes, avec un seul opérateur, Transdev, qui gère cela. Il faut avoir payé son parcours dans toutes ces lignes gérées par notre intercommunalité.

**M. PASTEAU.-** L'information sur l'assiduité des élus est-elle disponible sur le site de la Mairie ?

Existe-t-il un référent alerte éthique pour recueillir les questionnements relatifs à la probité des élus, ce qui n'est pas la même chose que le déontologue auquel les élus de cette assemblée peuvent s'adresser. Les élus minoritaires ont-ils un espace réservé sur le site Internet de la commune ? Les documents du Conseil municipal sont-ils mis à disposition des élus assez tôt, plus de cinq jours ? Vous aurez peut-être reconnu les questions de l'enquête qu'Anticor 92 a envoyée aux communes du département.

Avez-vous reçu l'enquête et qu'avez-vous répondu ?

**M. le Maire.-** Cela ne me dit rien, mais quand je l'aurai, nous répondrons. Nous n'avons pas reçu cette enquête d'Anticor. Ce n'est pas une association qui a été récemment dissoute ?

**M. LE GALL.-** Non, elle a été autorisée à nouveau. Elle n'avait plus le droit de déposer plainte, elle en a de nouveau le droit.

**M. le Maire.-** Elle avait perdu son agrément... elle l'a retrouvé ? Peut-être va-t-elle le reperdre.

Nous ne sommes pas informés. Quand nous le serons, évidemment, nous apporterons toutes les réponses.

Nous sommes parfaitement transparents et sereins sur la bonne gestion de cette ville.

Y a-t-il d'autres questions ?

Il n'y en a pas.

Merci à toutes et à tous. Je vous souhaite une excellente soirée et à bientôt.

*(La séance est levée à 21 h 11.)*

*Madame Charlotte BAELDE*



Secrétaire de séance



*Monsieur Etienne LENGEREAU*

Le Maire

